

Direction de l'Administration Générale
2B voie d'accès au Port • BP 97121
29671 MORLAIX CEDEX
T 02 98 15 31 31 • F 02 98 15 31 32

Conseil de Communauté

Compte rendu de la séance du lundi 29 mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-neuf mai à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Morlaix, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Fichet.

Date de la convocation : 19 mai 2017

Jean-Luc Fichet ouvre la séance de Conseil de Communauté à 18 heures par l'appel des conseillers communautaires, puis donne la parole aux différents rapporteurs pour l'examen des questions à l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Jean-Paul Vermot

Délibération D17-095

Objet : Information relative aux décisions prises par délégation en application de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Rapporteur : Jean-Luc Fichet

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Auréan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé Taulé : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Botzorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen, **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec,

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Marie Simon Gallouédec, Annie Piriou **Plouigneau** : Béatrice Picart

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil de Communauté est informé des décisions prises par le Président et le Bureau, en application des délibérations de délégation du Conseil de Communauté.

Attributions exercées par le Président - Arrêtés

A17-103 A17-104	Attributions de bourses dans le cadre du dispositif Projet Jeunes
A17-105 A17-106	Attributions de subventions pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif
A17-107	Marché d'aménagement provisoire du site du Pilodeyer - Pose de clôture et motorisation des portails
A17-108	Attribution d'une subvention dans le cadre de l'opération de réhabilitation de 168 logements, située rue de Pors Ar Bayec à Morlaix et réalisée par Habitat 29

Attributions exercées par le Bureau communautaire – Séance du 10 avril 2017

B17-004	Attribution d'une subvention à l'association Azimut pour le salon 2017
B17-005	Attribution d'une subvention à l'ACAP Plouigneau – Semaine commerciale de Noël
B17-006	Habitat - PLH 2014-2019 - Orientation 2 : améliorer l'offre locative sociale existante, développer l'offre très sociale - Garantie partielle d'emprunt pour l'opération de construction du Foyer de Vie de l'association « Les Genêts d'Or », route du Croissant à Morlaix comprenant 38 logements locatifs sociaux (PLUS)

B17-007	Attribution d'une subvention à l'association Paroles
B17-008	Jeunes en réseau – Service Jeunesse Carantec
B17-009	Attribution d'une subvention à l'EPAL de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner
B17-010	Attribution d'une subvention à la Maison des Assistantes Maternelles de Plouezoc'h
B17-011	Attribution d'une subvention à l'association Saint Vincent de Paul
B17-012	Attributions de subventions de fonctionnement Culture - Année 2017 - 1 ^{er} mouvement
B17-013	Bilan des transports piscines 2014-2015
B17-014	Grille tarifaire Eau – Assainissement 2017
B17-015	Tarifs annexes Eau – Assainissement 2017
B17-016	Attribution d'une subvention de l'association des Captages privés de Plounéour-Ménez

Le Conseil de Communauté a pris acte de cette information.

Jean-Luc Fichet annonce que se tiendra le 12 juin 2017 à 18 heures, un Conseil de Communauté dédié à l'Espace des Sciences, avec rapport d'étape et différentes délibérations concernant les objectifs et le financement. Le 26 juin 2017 à 18 heures, aura lieu une assemblée de l'ensemble des élus municipaux et communautaires de Morlaix Communauté à la salle du Roudour pour présenter l'ensemble des travaux de Morlaix Communauté.

ENVIRONNEMENT

Délibération D17-096

Objet : Gestion du réseau de transports collectifs- Délégation de Service Public - Attribution du contrat de concession

Rapporteur : Nathalie Bernard

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen, **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec,

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Marie Simon Gallouédec, Annie Piriou **Plouigneau** : Béatrice Picart

I. Éléments de contexte

Morlaix Communauté est Autorité Organisatrice de Mobilité, et à ce titre organise le transport public régulier de voyageurs sur son territoire.

Le réseau de transports en commun de Morlaix Communauté se compose d'un réseau urbain et d'un réseau non urbain.

Ces deux réseaux sont actuellement exploités de manière différente :

- > le réseau urbain TIM est géré en délégation de service public,
- > le réseau non urbain LINEO est géré directement par Morlaix Communauté qui en confie l'exploitation à différents prestataires dans le cadre de marchés publics.

L'ensemble de ces contrats d'exploitation arrive à échéance au 1^{er} août 2017.

Au regard des conclusions tirées de l'enseignement de la gestion actuelle, et notamment de la gestion multi-contrats (6 opérateurs) qui ne permet pas d'assurer un même niveau de service pour l'ensemble des usagers, Morlaix Communauté a défini, à travers son **Schéma des Transports**, approuvé au Conseil de Communauté du 3 octobre 2016, les principaux enjeux de son futur réseau de transport en commun, à savoir :

- > disposer d'une nécessaire vision globale de la mobilité sur le territoire par la recherche d'une gestion unifiée du réseau de transports (image d'un réseau unique);
- > développer une approche marketing et commerciale intégrée qui se traduit notamment par la création d'un guichet commercial unique ;
- > améliorer la qualité de service rendu aux usagers.

II. Déroulement de la procédure

Lors de sa séance du 4 juillet 2016, le Conseil de Communauté a décidé de lancer une procédure de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transports publics routiers de voyageurs de Morlaix Communauté.

Un avis d'appel à candidatures a été inséré au Journal Officiel de l'Union Européenne du 12 juillet 2016 et dans les revues Ville, Rail et Transports d'août 2016 et Transports Publics de septembre 2016.

La date limite des déclarations de candidature était fixée au 15 septembre 2016. La Commission de Délégation de Service Public, après examen des candidatures reçues et de la qualification des candidats, a décidé de retenir les deux candidats s'étant manifestés : Kéolis en groupement avec Rolland-Kreisker Évasion et Transdev.

Ces deux entreprises ont reçu le dossier de consultation et ont remis une offre. La Commission de Délégation de Service Public a émis un avis favorable à l'ouverture des négociations avec ces deux candidats.

Les candidats devaient présenter dans leur offre :

- > un réseau de transport dit offre de base, correspondant aux directives du Schéma des transports,
- > un réseau dit variante libre, devant respecter a minima les orientations du Schéma des transports,
- > cinq options.

Deux réunions de négociations, complétées d'échanges de questions et de réponses avec les candidats, ont eu lieu avec chacun d'entre-eux les 1^{er} mars et 10 avril 2017.

Les négociations ont permis de faire évoluer les propositions des candidats en fonction des demandes de Morlaix Communauté, sur les aspects techniques et financiers du futur contrat.

Il a ensuite été demandé aux deux candidats de remettre une offre finale pour le 25 avril 2017.

La procédure de négociation arrivant à son terme, le choix de l'entreprise est donc présenté à l'assemblée délibérante, conformément à l'article L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

III. Rapport présentant les motifs du choix et l'économie générale du contrat

En application de l'article L.1411-7 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante se prononce sur le choix du délégataire et le contrat de délégation, sur la base d'une part, d'un rapport présentant les motifs du choix et l'économie générale du contrat, et d'autre part, des documents contractuels (convention et annexes).

Le Conseil de Communauté est invité à prendre connaissance en annexe :

- > du rapport considéré et des documents contractuels,
- > d'une synthèse présentant les principaux éléments du rapport ainsi que les principales caractéristiques du contrat de délégation.

Vu le règlement n°1370/2007 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route, et abrogeant les règlements CEE no 1191/69 et (CEE) no 1107/70 du Conseil ;

Vu les articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

Vu le décret n°2016-56 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession ;

Vu le Code des transports ;

Vu les avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 21 juin 2016 et du Comité Technique du 28 juin 2016, se prononçant sur le principe du recours à une délégation de service public pour du transport public routier de voyageurs ;

Vu la délibération D16-152 du 4 juillet 2016, par laquelle le Conseil de Communauté a décidé de lancer une procédure de délégation de service public pour l'exploitation du transport public routier de voyageurs ;

Vu l'avis de la Commission de Délégation de Service Public du 7 février 2017 sur les offres remises par les candidats ;

Vu les deux réunions de négociations qui se sont tenues avec chacun des candidats les 1^{er} mars et 10 avril 2017 ;

Vu les offres finales qui ont été remises à l'issue des négociations ;

Vu le rapport du Président établi conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, présentant les motifs du choix du candidat et les caractéristiques principales de la convention ;

Vu le projet de convention de délégation de service public et ses annexes,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver le choix de la société dédiée Kéolis Morlaix, issue du groupement solidaire Kéolis / Voyages Rolland-Kreisker Evasion, comme délégataire pour la gestion et l'exploitation du service de transports publics routiers de voyageurs de Morlaix Communauté,**
- **d'approuver les termes de la convention et de ses annexes, avec la société Kéolis Morlaix à intervenir du 1^{er} août 2017 au 31 juillet 2024, sur la proposition de l'offre « de base » faisant évoluer le réseau de transport afin principalement d'améliorer la desserte des principaux pôles générateurs, de proposer un cadencement des horaires des bus urbains, d'optimiser l'offre de transport scolaire et d'intégrer plusieurs lignes départementales au sein du réseau de Morlaix Communauté,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer la convention et ses annexes et à procéder aux mesures de publicité requises.**

Nathalie Bernard rappelle quelques éléments de cadrage :

- x *le budget Transports de Morlaix Communauté s'élève à 7 millions d'euros, dont 1 à 1,5 million d'euros proviennent du budget général, ce qui est important ;*
- x *la compétence « transport scolaire » a été transférée du Département à la Région ;*
- x *le PEM sera opérationnel à la rentrée 2017 : le réseau de transports communautaires doit absolument prendre en compte cette porte d'entrée importante du territoire ;*
- x *le Schéma des Transports a été validé le 3 octobre dernier ; même s'il est perfectible, c'est un schéma socle qui a permis de construire un cahier des charges pour les réseaux urbains et périurbains, qui répond le plus possible aux attentes des habitants et des visiteurs du territoire ;*
- x *la nouvelle tarification, avec mise en œuvre de la tarification solidaire, a été votée en novembre 2016.*

Dans le même temps, les différents modes de gestion des transports collectifs ont été étudiés, au regard de critères financiers, fiscaux, juridiques, organisationnels, sociaux (personnels, place des PME locales dans le réseau...). Une analyse financière comparative menée fin 2016 a complété cette première étude ; elle n'a pas fait ressortir de manière nette un avantage financier pour l'un ou l'autre des modes de gestion. Pour synthétiser, il ressort que la SPL est une bonne formule, mais nécessite de trouver des partenaires qui souhaitent avoir un projet commun, ce qui n'est pas forcément le cas avec les partenaires qui ont été sollicités ; la régie demande un temps de préparation beaucoup plus long pour assumer pleinement cette nouvelle compétence dans des conditions satisfaisantes pour les usagers et pour les personnels (cette orientation serait à préparer de façon volontaire deux bonnes années avant la fin du contrat de DSP) ; la DSP apparaît donc la solution la plus adaptée aujourd'hui pour répondre au schéma des transports mais demandera des temps de contrôles juridiques et financiers tout au long du contrat. Cet élément important a été soulevé par les anciens vice-présidents en charge du transport (Marc Madec et Guy Pennec).

Proposition est donc faite d'une DSP unique, après un travail de négociation très cadré et très rigoureux. Nathalie Bernard termine cette introduction en remerciant les services de Morlaix Communauté pour le travail effectué malgré les contraintes de temps, ainsi que les membres de la commission DSP.

Ce contrat répond de façon satisfaisante à plusieurs éléments :

- x *au transport autour des pôles générateurs de flux (PEM, Manufacture, zones d'activités...);*
- x *au transport des scolaires, élément important pour ce territoire ;*
- x *aux transports domicile-travail, même s'il faut encore affiner et travailler avec les*

entreprises notamment sur leurs plans de déplacements : beaucoup d'entreprises du territoire ont des horaires décalés, et le travail qui va s'engager avec elles sera minutieux, entreprise par entreprise ;

- x reste la réponse aux transports vers les services de centralité, à travailler encore : accès à Morlaix, au marché le samedi, aux commerces, aux loisirs, pour les jeunes et les plus anciens, le mercredi, le samedi, accès à la mer pour tous ; c'est ce que propose l'expérimentation incluse dans la DSP proposée. Cette expérimentation avec des lignes nouvelles, notamment vers le sud de l'agglomération et passant par l'hôpital, en complément de la ligne départementale, pourrait commencer dès janvier 2018 pour proposer des améliorations visibles très rapidement.

Le schéma des mobilités permettra également de répondre à la forte demande en prenant en compte, outre le transport collectif, des services innovants comme l'auto-pouce, l'auto-partage, la centrale de mobilité, le schéma vélo. L'adoption du schéma mobilités est prévu pour 2018. Il est cohérent avec le contexte territorial qui a fortement évolué ces derniers mois au regard du transfert de compétences. Avant de poursuivre vers une réponse globale, les propositions du contrat d'attribution à Kéolis doivent être validées sur la base d'un rapport présentant les motifs du choix et l'économie générale du contrat.

Nathalie Bernard souligne ensuite quelques uns des éléments qui ont permis d'arriver au choix de cette entreprise, notamment des critères financiers, techniques et commerciaux.

- x . l'écart sur la contribution financière forfaitaire, y compris avec les options, est en faveur de Kéolis sur la durée du contrat
- x . l'écart sur le PPI (plan pluriannuel d'investissement) est en faveur de Kéolis sur les seules acquisitions de véhicules

L'offre de base de Kéolis apparaît donc plus favorable au regard du critère financier.

Sur le critère technique, les deux candidats ont apporté une réponse satisfaisante dans leur offre de base. Transdev se montre innovant dans ses propositions de restructuration de réseau urbain, toutefois la thématique du transport scolaire semble ne pas avoir été suffisamment considérée. Certains horaires de passage à des arrêts desservis par plusieurs lignes manquent de cohérence. Kéolis propose une offre plus cohérente. La prise en compte de la thématique scolaire est un vrai point fort de leur offre. Néanmoins le réseau variant proposé est peu convaincant. Cependant, c'est bien Kéolis qui présente la meilleure offre technique.

Sur le critère commercial, les deux candidats ont bien intégré le concept de nouveau réseau unifié. C'est important pour la lisibilité. Les propositions de Transdev mettent en lumière une très bonne réactivité. En revanche, compte-tenu des problèmes de lisibilité des plans des réseaux non urbains et scolaires, il était intéressant de voir que Kéolis souhaite s'associer avec des entreprises spécialisées dans le traitement cartographique. Par ailleurs les démarches de communication auprès des usagers semblent plus engagées et déterminantes chez cet opérateur.

Au final, la proposition de Kéolis est recommandée. Son approche est plus adaptée à l'ensemble des publics que celle de Transdev.

Il ne s'agit là que de quelques éléments qui ont participé au choix de l'opérateur.

Nathalie Bernard propose ensuite la délibération au Conseil de Communauté.

Ismaël Dupont réprovoque, du fait du sentiment de dépossession de la souveraineté communautaire, dans la mesure où les élus l'ont été en 2014 sans mandat pour renouveler la DSP, que la promesse avait été faite en 2014 qu'il y aurait un débat approfondi, avec une réelle crédibilité des différentes options proposées – régie publique, DSP, SPL – or le travail n'a pas été fait de manière approfondie pour rendre possible un véritable choix. Cela traduit peut-être des circonstances conjoncturelles - difficultés de la prise de mandat, nouvelles compétences auxquelles la communauté a dû faire face avec une surcharge de travail – mais cela traduit aussi un manque de volonté politique pour développer les services publics, en particulier le service public de transports sur le territoire de la communauté. Tout n'a pas été fait pour rendre possible un authentique choix de gestion, tout n'a pas été fait - et c'est un euphémisme – pour rendre possibles les concertations, une consultation des élus municipaux et des habitants. C'est le cas pour le choix du mode de gestion, pour les nouveaux tarifs, pour la reconfiguration du schéma de transports, qui est restée relativement constante en termes d'enveloppe budgétaire et de proposition de services rendus à la population. On s'oriente vers la prolongation de la DSP jusqu'en 2024. Sept ans, c'est long. Un des arguments qui plaident en faveur du retour à la gestion publique, c'est la possibilité d'adapter l'offre de transports avec beaucoup plus de souplesse, avec un pilotage public, dans la mesure où les entreprises délégataires ont intérêt à la stabilité, ont intérêt parfois de vendre du kilomètre même si les transports sont peu utilisés. Depuis 2014, d'autres événements plaident aussi pour une gestion publique, comme les

225 000 € cédés à Kéolis suite à une erreur des deux parties relative au remboursement des tarifs sociaux. Un événement qui rappelait que la DSP n'était pas une garantie en termes de transparence des comptes, de contrôle des comptes de l'opérateur. On sait que les comptes présentés par l'entreprise ont tendance à dissimuler toute une partie des profits réalisés qui passent dans des frais de siège ou des frais administratifs et qui ne permettent pas une réelle visibilité du coût du personnel employé pour rendre le service. Pour Ismaël Dupont, il s'agit pour la communauté d'une occasion gâchée pour gagner en utilité pour les citoyens, en s'appropriant la prise en charge d'un service essentiel à la vie quotidienne des habitants. Il votera contre cette délibération, tout en souhaitant que dès ce soir, la communauté d'agglomération se donne réellement les moyens de préparer l'arrivée en gestion publique du service des transports en 2024, ce qui suppose s'y prendre deux ou trois ans à l'avance. Ismaël Dupont est satisfait que lors du précédent conseil communautaire, des signes en faveur d'une gestion publique de l'eau et de l'assainissement aient été donnés, même si le choix reste à faire.

Maryse Tocquer souligne qu'un bon service de transports publics est un enjeu important pour le territoire, notamment au niveau de la cohésion sociale. Les enjeux majeurs sont d'améliorer la desserte de certains quartiers de la ville, mais aussi de plusieurs communes du territoire et éviter des déficits de mobilité, qui entraînent bien souvent l'isolement de certaines catégories de la population : les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les publics sans moyen de transport. Le deuxième enjeu est de garantir l'accessibilité de tous au service public, par des mises aux normes, par l'accès aux personnes en perte d'autonomie. L'Observatoire de la cohésion sociale met en avant que 11 % de la population totale de Morlaix Communauté, soit 7 000 personnes, ce qui n'est pas rien, sont pauvres : elles vivent au-dessous du seuil de pauvreté, aujourd'hui de 1 000 € par mois. Les familles concernées sont les jeunes ménages, mais aussi les familles monoparentales, certains retraités. Les personnes âgées sont de plus en plus nombreuses sur ce territoire. Un habitant sur trois a plus de 60 ans aujourd'hui. Dans les années à venir, ce sera 10 % de plus, avec des pertes d'autonomie, et un accès nécessaire à la santé. L'accessibilité des transports, notamment les transports à la demande, est très appréciée. Cela a été relevé dans l'analyse des besoins sociaux de la ville de Morlaix. La majorité des médecins sont sur le centre ville. C'est important que les gens des petites communes puissent se déplacer vers la ville centre. Le diagnostic fait également apparaître le manque de mobilité des jeunes, notamment par rapport à la formation et à l'emploi. La mobilité des plus jeunes par rapport à leurs loisirs ne semble pas leur poser de problèmes : ils arrivent tout de même à se déplacer avec les familles, les parents, les copains. Autre aspect : le coût élevé du passage du permis de conduire semble être un frein. On peut sur cette question noter la mise en place assez récente de la plate-forme mobilités. Maryse Tocquer conclut que l'accès au transport est indispensable pour lutter contre l'isolement, pour avoir accès à l'emploi et aux formations, aux soins, aux services publics, qui sont des enjeux importants de la cohésion sociale, avec une attention particulière pour le public en fragilité économique, et avec une politique tarifaire accessible à tous. Maryse Tocquer apporte donc son soutien à cette DSP et souhaite que les services proposés puissent lever des freins à la non-mobilité par la simplification de l'usage des transports – avec, à terme, une augmentation de la fréquentation – et des tarifs adaptés aux ressources. Tout ceci lui semble aller dans le bon sens.

Solange Creignou souscrit pleinement aux propos de Maryse Tocquer et reprend également les propos de Mr Dupont. Lors de la dernière délégation de service public, l'engagement avait été pris de faire en sorte qu'il y ait une vraie possibilité de choix à la fin de cette DSP. Solange Creignou conçoit qu'entre temps Morlaix Communauté a vu ses compétences augmenter assez rapidement et peut comprendre qu'il soit difficile d'absorber en même temps le droit du sol, le PLUI-H, l'eau..., et de travailler sur tous les fronts en même temps. Néanmoins Solange Creignou souhaite que les années qui se profilent soient mises à profit pour avoir un vrai choix à la fin de cette délégation de transports. Solange Creignou souhaite également que l'on porte une attention particulière à la desserte des communes satellite de la ville centre où se trouvent beaucoup de services. C'est difficile aujourd'hui, ne serait-ce que pour un rendez-vous médical : il faut partir pour la journée. Un aller-retour à la mi-journée serait déjà une bonne chose. Enfin, quant au transport scolaire, qui relève des collèges de secteur, Solange Creignou rappelle la politique du Département en faveur de la langue bretonne. Il y a aujourd'hui un développement du breton dans les collèges, des filières de breton naissent sur le territoire, et faute de moyens de transports, elles vont mourir avant même leur naissance. Il faut que les élèves puissent se déplacer vers les collèges qui vont porter cette filière de breton, même si ce ne seront pas les collèges de secteur, car il n'y aura pas une filière breton dans chaque collège de secteur. Si l'on veut porter cette politique sur le territoire de Morlaix Communauté, il faut être

accompagnateur au niveau des transports scolaires. Pour autant, Solange Creignou rejoint les propos de Maryse Tocquer : même si elle peut être encore améliorée, la politique des transports communautaires est une politique de qualité. Ce pourquoi elle votera cette DSP.

Jean-Paul Vermot estime que les insatisfactions exprimées par Ismaël Dupont sont pour certaines légitimes. C'est vrai que le débat aurait être plus poussé sur la desserte sud. Jean-Paul Vermot voit dans la DSP l'expérimentation possible sur l'ensemble du sud et les élus jugeront, comme ils l'avaient déjà fait avec la tentative de desserte du Binigou sur Saint-Martin-des-Champs, si elle répond à un besoin, en encourageant les personnes à passer du véhicule individuel au transport collectif. Il y a eu des évolutions notables ces dernières années : adoption d'une tarification sociale sur les services de transports ; amélioration de l'accès à ce service public ; développement d'initiatives concomitantes comme la plateforme de mobilité. Un jour, au delà du service de transports publics, il faudra aborder plus globalement la question de la mobilité : objectivement, le développement du transport public n'est pas la seule possibilité. Le Département travaille au développement d'un site internet d'initiative publique qui ressemblerait au site privé BlaBlaCar pour développer le covoiturage, notamment à vocation sociale. On s'est aussi rendu compte ces dernières années – avec l'opération de récupération de plus de 200 000 € - que la confiance en son délégataire n'évitait pas le nécessaire contrôle. L'embauche d'un contrôleur de gestion permet de voir l'avenir sous de meilleurs augures. Jean-Paul Vermot voit donc cette proposition de DSP comme une étape. Avec des éléments positifs dans cette étape, mais qui doit avoir une suite dans les interrogations. On s'est rendu compte de la difficulté à imaginer un retour à la régie publique, de la régie, de la SPL, mais la question n'est pas épuisée. Un certain nombre d'étapes ont été franchies, plutôt positives. Du travail sera nécessaire dans les années à venir pour savoir quelle sera la forme la plus aboutie de cette future organisation du transport public.

Joëlle Huon remarque que tous ici ont le même sentiment et sont un peu partagés. La régie était sans doute un mode plus emblématique, avec des enjeux plus judicieux, mais tous savent qu'une régie doit être équilibrée. Le choix était de savoir quelles lignes garder : fallait-il supprimer les lignes non rentables ? Avec la DSP, on a un peu plus de latitude par rapport à cela. Joëlle Huon pense qu'il ne faut pas s'empêcher d'avoir droit à l'expérimentation. Elle espère que cette possibilité demeurera dans toutes ces négociations pour répondre à des demandes émanant des communes avoisinantes. Pour compléter les propos de Jean-Paul Vermot, le site départemental de covoiturage sera un site public, essentiellement orienté sur les parcours domicile-travail et les parcours courts qui n'existent pas sur l'autre site. L'intention du Département est de travailler avec les collectivités et les entreprises pour qu'elles s'inscrivent sur ce site afin de permettre aux gens qui n'ont pas de moyen de locomotion, de se déplacer, mais pas que car le covoiturage est bénéfique pour le pouvoir d'achat et pour l'environnement. Morlaix Communauté devra peut-être aussi s'inscrire avec le Département sur ce site de covoiturage, pour l'instant en cours d'élaboration. C'est quelque chose qui a commencé en Ille-et-Vilaine, et plusieurs grandes entreprises se sont mobilisées avec des offres de transport sur le site. Cela peut être complémentaire au transport collectif. Joëlle Huon votera cette délibération. Ce n'est pas la panacée, mais c'est un début, et Joëlle Huon espère que la collectivité travaillera pour faire évoluer ce dispositif.

Guy Pennec estime qu'il faut être pragmatique, même si les choix de la raison ne sont pas ceux du cœur. Guy Pennec émet trois réserves sur la DSP. Il demande qu'une étude technico-économique soit réalisée après deux exercices financiers de la DSP, qu'on prenne l'engagement de se mettre au travail. Et là, les chiffres parleront. Guy Pennec croit beaucoup en l'actionnariat public, lorsque l'on sait le faire, (beaucoup moins en l'actionnariat privé) et pense que la communauté d'agglomération est capable de le faire. Il demande également que soit mise en place tout de suite une gouvernance affichée comme on pourrait l'avoir en SPL (société publique locale) qui n'exclut pas la passation de marchés ou de DSP. Enfin, Guy Pennec demande qu'une attention particulière soit portée à l'affichage de réseau. Ce n'est pas le tout d'avoir une livrée sur tous les véhicules. Les véhicules ne s'arrêtent pas devant les arrêts, et là les usagers ne comprendraient pas. Il s'agit de décloisonner le service et de le rendre accessible à toute la population. En votant une DSP, on vote une proposition de base, un marché de base, et là, Guy Pennec, au nom des élus de Plourin-lès-Morlaix, estime que le compte n'y est pas, sur un des axes les plus fréquentés, sinon le plus fréquenté en extérieur à Morlaix après le tronçon de la RN12, puisque le schéma transports a démontré l'importance des flux qui transitent sur le RD 109. Si l'on s'inscrit dans une démarche de territoire, il faut avoir des créneaux ciblés, qui permettent des allers-retours dans les deux sens, à plus forte raison quand on se trouve dans une commune répartie entre deux centres urbains. C'est très important pour la mobilité de la population plourinoise, la présence ce soir des élus plourinois

en témoigne. D'accord, le service scolaire est un bon service, avec un bon niveau de desserte. Il y a aussi de réelles avancées sur les trajets domicile-travail. Mais il n'y a pas que des scolaires et des travailleurs. Il y a aussi des gens qui ne travaillent pas et qui cherchent de l'emploi, et aussi des retraités âgés. Et aussi des gens qui font le choix de ne pas prendre leur véhicule. Et là, rien, ou pas grand-chose à se mettre sous la dent, sinon prendre son bâton de marcheur, et venir à Morlaix en marchant, ce que l'on voit de plus en plus sur les bas-côtés des routes, d'où les propositions dans le schéma cycles-piétons, car le transport public routier est resté un petit peu en retrait. Guy Pennec renouvelle de la confiance et de l'espoir dans l'expérimentation qui peut être une très bonne solution : quand il s'agit d'aménagement de territoire, il s'agit aussi d'économie circulaire. Les économies faites sur le transport dans la poche des usagers seront converties en consommations directes quotidiennes. Au final, les élus plourinois disent qu'on ne peut pas un jour être considérés dans le PPAD et le PLUi-H dans le corps aggloméré d'un grand centre et ne pas en avoir les services. La population ne le comprendra pas, car les élus ne pourront pas le comprendre. C'est une question d'accessibilité. Depuis tellement longtemps, la population plourinoise échappe à tout car lorsqu'elle prétend à des services urbains, on lui dit qu'elle est rurale, et lorsqu'elle prétend au rural, on lui dit qu'elle est urbaine. Cependant, en conclusion, Guy Pennec estime qu'il y a de grands points positifs : la tarification sociale, les aménagements scolaires, les évolutions envisagées au niveau de la billettique, du numérique et des informations aux usagers, le service PMR qui fonctionne très bien et sur lequel il y a aussi des évolutions possibles. Au final, Guy Pennec votera cette DSP, mais sera très vigilant, avec ses collègues élus, jusqu'à la fin du mandat.

Marc Madec votera aussi, sans problème, cette DSP. Voter pour une DSP ou une régie directe n'est pas obligatoirement un choix financier. C'est clairement un choix politique, sur lequel il peut y avoir différentes positions, qu'il a entendues ce soir, avec pas mal d'erreurs quant à la souplesse qu'offrirait une régie. Il n'est pas persuadé que la souplesse soit au niveau de la régie. Quant à la SPL, c'était strictement impossible de mener une SPL dès le départ. Donc le débat se résumait à : régie ou DSP. On aurait pu gagner un peu de temps sur ce point. Sur la DSP, il est très important de redire, comme l'a souligné Nathalie Bernard, que c'est le déléguant qui fixe les règles du jeu, et que les délégataires, que ce soit Kéolis, d'autres, ou sur des marchés, sont tout à fait preneurs d'un contrôle de leur bonne gestion. C'est un point important qui avait été tenté d'être mis en place lors de la dernière DSP. Cela ne s'est pas fait (Marc Madec s'est déjà exprimé à ce sujet), et c'est un des points sur lesquels il faut insister : pour avoir une bonne DSP, il faut avoir des moyens de contrôle de cette DSP. C'est fondamental. Ensuite, sur le principe du côté unique du réseau, Marc Madec pense qu'un seul contrat permettra de mieux desservir ce territoire car à l'époque où il était en charge de ces dossiers, on avait rencontré des difficultés du fait de différences entre la partie urbaine et la partie interurbaine. Marc Madec demande de considérer les résultats chiffrés des derniers exercices entre l'interurbain et l'urbain. Ensuite, il pense qu'avec ce groupement de professionnels - Kéolis, Roland Kreisker, Merrer - qui connaissent très bien leurs secteurs, les finalités de l'exercice, avec des expérimentations qui pourront être d'autant mieux mises en souplesse du fait de la délégation, on arrivera à améliorer certains points évoqués ce soir. Enfin, il veut souligner que Kéolis et son concurrent sont de très grands professionnels du transport. Kéolis n'est pas numéro 1 pour rien, même si le contrôle de la délégation demeure indispensable. Enfin, pour illustrer ce propos, il évoque les propositions faites par le délégataire sur les transports piscine il y a quelques années : si les élus avaient regardé un peu mieux les conclusions proposées par l'entreprise mandatée pour améliorer ce transport vers les piscines, on ne serait pas dans les débats qui ont pu avoir lieu sur les choix. Voilà pourquoi Marc Madec votera cette DSP.

Sarah Noll s'abstiendra, pour marquer ce regret que la communauté d'agglomération ne se soit pas donné les moyens d'anticiper, car on le savait au début de la précédente DSP. On évite les choix politiques en laissant traîner les choses et en disant à la fin qu'il est trop tard et qu'il aurait fallu deux ans. Sarah Noll pense qu'une régie ou une SPL n'aurait peut-être pas plus de souplesse mais en tout cas une connexion plus grande avec les attentes. Quand on voit le nombre de collectifs d'habitants mobilisés pour faire des enquêtes et remonter des besoins, on se demande comment cela peut être pris en compte dans une DSP ; ce serait plus facile d'adapter dans une régie ou une SPL car on n'est pas dans des contrats de sept ans. Sarah Noll reconnaît à ce propos le bien-fondé de l'expérimentation et espère pouvoir s'appuyer dessus tout au long de cette délégation en prenant en compte ce que disent les habitants.

Yves Moisan votera la délégation pour une seule et unique raison : le meilleur service aux usager, aujourd'hui, c'est la DSP. La collectivité n'a pas les moyens de proposer autre chose -

une SPL qui ne pourrait pas exister, qui ne serait pas opérationnelle ou une régie que la communauté d'agglomération n'est pas en mesure de faire fonctionner – pour assurer une offre de transports qualitative et quantitative. Aujourd'hui, c'est la solution la meilleure pour les usagers, et c'est bien ça le principal enjeu. Deuxième chose évoquée par M. Madec, ce dont M. Moisan le remercie : le maire de Plouezoc'h est sensible à une entreprise locale qui n'apparaît pas dans le contrat (les transports Merrer) car elle est sous-traitante et non co-signataire. Il faudra bien sûr, comme cela a été dit par les uns et les autres, regarder attentivement les expérimentations nécessaires et la tenue des contrats. Ce qui est dit ici est que l'on garde les clés en donnant un double au prestataire, qui sera contrôlé. La vigilance sera très forte sur de nombreux points, grâce aux moyens que la communauté s'est donnés aujourd'hui, pour vérifier que les choses fonctionnent comme elle le souhaite.

Christian Le Manach, se présente comme le maire de Plouégat-Guerrand, commune sinistrée et oubliée de ce schéma de transports. C'est la seule commune à ne pas avoir de service de transports en dehors des transports scolaires.

Jean-Luc Fichet intervient pour signaler que Garlan et Henvic sont dans le même cas.

Christian Le Manach poursuit en regrettant profondément qu'en dépit des 300 000 € supplémentaires alloués pour le développement de lignes ou d'arrêts supplémentaires, sa commune n'ait rien de tout cela. Les scolaires n'ont que deux arrêts sur la ligne Morlaix-Lannion, or ce secteur est aussi important que Morlaix, ne serait-ce que pour les lycées, collèges, plages publiques de Locquirec et du Trégor Costarmoricaïn. C'est dommage qu'aucune réflexion n'ait été entreprise à ce stade d'avancement du dossier.

Yvon Le Cousse votera la DSP, la seule solution réaliste dans le contexte et dans ce qu'est actuellement Morlaix Communauté, sans aucun état d'âme. Car ce n'est pas donner une adhésion à un réseau de transports qui serait figé. Il a été question d'expérimentations, qui viseraient particulièrement le secteur des communes sud parce qu'il y a eu mobilisation de la population, enquêtes, travail des élus pour mettre en évidence des besoins, comme l'a souligné Sarah Noll. L'évaluation de toutes les politiques publiques est très importante. Évaluation veut dire corrections, puis une autre évaluation... : il faudra avoir au préalable des règles extrêmement précises pour construire cette expérimentation, et les définir : critères, planning, gouvernance qui permettra cette évaluation, comme il faudra voir le mode de contrôle très important de gestion de la DSP, comme l'a souligné Jean-Paul Vermot. Une expérimentation ne peut se réaliser dans un réseau qui serait figé. Cela veut dire que différentes expérimentations seront à mener sur les différents secteurs de ce réseau, sinon le résultat de l'évaluation, dans un réseau qui serait figé, se traduirait obligatoirement par des surcoûts. La réflexion doit donc être globale pour adapter le réseau de transports aux différents types de besoins exprimés. Sous réserve de ces quelques règles qu'il suggère, M. Le Cousse pense que l'on peut progresser dans le mode de gestion de ce réseau de transports. Deux réflexions pour terminer. Il faut bien voir que ce qui sera décidé dans le cadre du réseau de transports va être fondamental pour construire la réflexion sur le PLUi-H puisque la répartition des logements sera conduite largement à partir des flux de la mobilité. Ce qui sera décidé là et qui sera conduit en même temps que l'élaboration du Plui-H sont des démarches qui doivent absolument converger. Enfin - réflexion personnelle déjà faite au moment des échanges sur le pacte financier – on voit bien, sur un problème comme celui là particulièrement, qu'un pacte de gestion territorial qui unirait un pôle urbain de 25 000 à 30 000 habitants, et quatre ou cinq collectivités de 8 000 à 10 000 habitants, permettrait de résoudre ce problème de manière beaucoup plus efficace. Puisqu'il est vrai que les bourgs de Plourin et de Plougouven, avec le centre hospitalier qui se développe, Coatélan, constituent un réseau d'agglomération de 6 000 à 7 000 personnes, qui vivent dans un cadre intercommunal complexe, dont on ne sait pas, comme le dit Guy Pennec, s'il est en milieu urbain ou rural.

Agnès Le Brun ajoute quelques remarques à cet échange qu'elle trouve très intéressant. Elle ne pense pas que la communauté d'agglomération ait manqué d'anticipation, ou fait des choses dans le désordre. Elle pense que le modèle choisi ne relève pas de la décision politique. Ce qui relève de la décision politique, c'est ce que l'on fait du modèle que l'on a choisi. Il faut combattre ce qui est de l'ordre du cliché : penser que ce qui est en régie est forcément mieux parce que d'une certaine façon l'on fait ça en famille et qu'en famille on y arrive mieux, ce qui n'est pas forcément vrai, et qu'en DSP c'est forcément jeter en pâture au grand capital quelque chose qui appartient au bien commun. Ce côté clivant et très binaire ne correspond pas à la réalité, qui est qu'on choisit un modèle du mieux que l'on peut, avec lucidité, réalisme, en examinant l'intérêt d'un modèle ou d'un autre. Une fois qu'on a fait le choix d'un modèle – ici la DSP – ce n'est pas là que ça s'arrête, c'est au contraire là que tout commence, et c'est là qu'il

faut être politique, prendre des décisions sur ce que l'on veut en matière de mobilité, d'aménagement de territoire, ce que l'on veut pour la jeunesse, pour la vieillesse, pour le développement durable en matière de circulation individuelle, familiale, hors transport en commun. C'est là que se construit un schéma politique sur ce que l'on veut pour la vie de ce territoire. Marc Madec le disait, et les élus morlaisiens ont connu cela quand ils ont reconduit une DSP qui a fait s'exprimer des polémiques totalement vaines, tout à fait partiales, souvent assez agressives et qui ne correspondaient pas à la réalité : un délégataire n'est pas quelqu'un à qui on donne un chèque en blanc ou un blanc-seing. C'est quelqu'un avec qui on discute, et si on n'est pas d'accord, on refuse de signer en bas du contrat, c'est aussi simple que cela. Évidemment c'est compliqué parce que l'on discute pied à pied, souvent avec des intérêts convergents, mais parfois avec des points de divergence, et c'est tout l'intérêt de la chose. C'est pour cela que c'est une décision politique et c'est pour cela qu'il faut dessiner ensemble ce que l'on veut pour ce territoire. Agnès Le Brun souscrit aux axes évoqués : l'axe social, l'axe de désenclavement des petites communes par rapport à la ville centre, qui a de plus en plus de charges de centralité qui se traduisent par des services de centralité – Agnès Le Brun pense par exemple à la carte nationale d'identité, que la mairie n'avait pas il y a quelques mois, et qui a été verticalement et jacobinement donnée, avec la nécessité de créer l'équivalent de deux emplois temps plein – ce qui veut dire qu'il faut permettre à la population d'accéder aux services anciens et à ces services nouveaux. L'axe de Plougonven : ne pas pouvoir améliorer considérablement la possibilité pour des gens âgés de prendre un transport en commun pour aller voir leur famille hospitalisée n'est ni juste ni solidaire. C'est une nécessité. En tant que présidente de la Mission Locale, Agnès Le Brun estime que c'est la même chose pour les jeunes. Ce n'est pas normal d'avoir la réponse « c'est à 20 km » quand on demande aux jeunes pourquoi ils disent que c'est trop loin. C'est du ressenti. Il faut travailler à cela, dans l'anticipation des futurs besoins, des futures évolutions, en essayant d'avoir un coup d'avance. C'est politique.

Jean-Luc Fichet remercie les participants pour la qualité du débat et des contributions. Le sujet a fait déjà l'objet de beaucoup de discussions, de travaux. Nathalie Bernard soulignait l'excellence des services, et il faut le redire, car on le mesure pas toujours. Il faut redire aussi que cela s'inscrit complètement dans la ligne du projet de territoire, où le souci du transport et de la desserte du territoire est bien présente. Jean-Luc Fichet a complètement à l'esprit – et Christian Le Manach a eu raison de le souligner – que certaines communes, déjà citées par Jean-Luc Fichet, n'ont aujourd'hui aucun transport public. Tout a été dit : il faut traiter du transport scolaire, du transport domicile-travail, du transport d'entreprise, du transport d'accès aux services de centralité, du transport loisir, du transport jeunesse, du transport accès au littoral, du transport accès aux piscines, et avoir à l'esprit le transport social. On voit que l'on est sur un élément majeur de l'aménagement du territoire. Bien évidemment, ce qui est proposé ce soir à travers la DSP est le produit des travaux en amont : la question de la régie, sur laquelle Jean-Luc Fichet s'était engagé, a été traitée ; la question de la SPL a été traitée ; la question de la DSP a été traitée ; celle de la tarification aussi. C'est un sujet important, central, qui se nourrit d'une volonté politique très affichée, peu évoquée ici, avec notamment la gratuité des transports pour les migrants. Déjà, sur la partie sud, la proposition est de passer très rapidement de trois à cinq allers-retours par jour. Il faut les cibler de façon à ce que l'on soit non seulement dans le trajet domicile-travail mais aussi dans l'accès aux services de centralité. Nathalie Bernard a évoqué l'accès au marché de Morlaix le samedi matin. Comment peut-on aussi se rendre au marché de Guerlesquin le lundi matin, et aux autres marchés ? La question de l'hôpital a aussi été très bien posée par Yvon Le Cousse. Tout cela s'inscrit dans un travail qui est en train de se faire, qui sans doute n'est pas accessible pour tout le monde. Mais le PLUi-H, le plan local d'urbanisme et de l'habitat, est aussi conditionné par les dispositions prises sur le transport. L'expérimentation est inscrite dans la DSP. Elle démarrera très vite, et Jean-Luc Fichet espère qu'à travers ces expérimentations, les transports publics s'effectueront au plus juste du service rendu au plus grand nombre de la population.

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 contre, 1 abstention).

Délibération n° D17-097

Objet : Transports collectifs - Application de la nouvelle gamme tarifaire

Rapporteur : Nathalie Bernard

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéhol** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Auréan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé Taulé : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen, **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec,

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Marie Simon Gallouédec, Annie Piriou **Plouigneau** : Béatrice Picart

La politique tarifaire, tout comme la qualité et le niveau de service d'un réseau de transport, constitue un levier déterminant de son attractivité. Elle constitue un facteur de développement de la fréquentation et des recettes commerciales ce qui en conséquence, permet de maîtriser le niveau de la contribution financière de la collectivité.

Une étude a été réalisée en 2015-2016 pour le renouvellement de la gamme commerciale du réseau de transport de Morlaix Communauté dont la dernière revalorisation de prix avait été effectuée en 2007, et le renouvellement de la tarification sociale créée en 2005.

Cette étude a démontré l'intérêt de faire évoluer la politique tarifaire afin :

- d'offrir des titres adaptés aux usages actuels et futurs,
- de rendre l'usage des transports plus simple,
- de développer la fréquentation des transports,
- de proposer une tarification plus adaptée au niveau de ressources des personnes, en se basant non plus sur le statut des usagers mais sur leurs revenus.

Le Conseil de Communauté du 14 novembre 2016 a ainsi acté la mise en place d'une nouvelle gamme tarifaire et d'une tarification solidaire. Celle-ci s'inscrit dans le cadre du Schéma des transports, adopté par le Conseil de Communauté le 3 octobre 2016, et du renouvellement de l'ensemble des contrats de transport à l'été 2017.

Il avait été proposé au Conseil de Communauté du 14 novembre 2016, une mise en application de la nouvelle gamme tarifaire à partir du 1^{er} janvier 2018. Cependant, compte tenu du souhait de la collectivité de donner une meilleure lisibilité à la nouvelle offre de transport qui se développera sur l'ensemble du territoire communautaire, sous la même identité (nouveau réseau de transport urbain et péri-urbain en juillet 2018, adaptation des circuits scolaires pour apporter un meilleur confort aux élèves et intégration de huit lignes gérées actuellement par le Département du Finistère en septembre 2018), de façon à faciliter l'information vers les usagers, il est proposé de reporter la mise en application de la nouvelle gamme tarifaire au 1^{er} juillet 2018.

Vu la délibération D16-202 du 3 octobre 2016, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé le Schéma des transports,

Vu la délibération D16-233 du 14 novembre 2016, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé la mise en place d'une nouvelle gamme tarifaire et d'une tarification solidaire,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'acter la mise en œuvre de la nouvelle gamme tarifaire et de la tarification solidaire au 1^{er} juillet 2018.

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (2 abstentions).

Délibération n° D17-098

Objet : Avenant à la convention conclue avec l'éco-organisme Ecofolio

Rapporteur : Guy Pennec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Landmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé Taulé : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen, **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec,

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Marie Simon Gallouédec, Annie Piriou **Plouigneau** : Béatrice Picart

Depuis 2013, Morlaix Communauté est signataire d'une convention avec l'éco-organisme Ecofolio. Cette convention permet d'organiser le versement des soutiens financiers issus de l'éco-contribution acquittée par les opérateurs responsables de la mise sur le marché des papiers.

Pour mémoire, en 2015, le montant annuel perçu par Morlaix Communauté était de 98 616 € représentant 2 841 tonnes.

La convention de 2013 est arrivée à échéance le 31 décembre 2016. Ecofolio a reçu un nouvel agrément pour la période 2017-2022. Dans l'attente du cahier des charges définitif, et afin de continuer à percevoir des soutiens, il est nécessaire de prolonger le contrat actuel par voie d'avenant jusqu'à la fin d'année 2017.

Dans une démarche d'exemplarité, Écofolio dématérialise ses contrats. L'avenant sera donc signé de façon électronique.

Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 9 mai 2017,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver les termes de l'avenant,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer l'avenant 2017 avec Ecofolio pour l'année 2017.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération n° D17-099

Objet : Avenant à la convention conclue avec Terre d'Espoir/Solidarité Pays de Pelcia

Rapporteur : Guy Pennec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Landmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-**

Éguiner : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen, **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec,

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Marie Simon Gallouédec, Annie Piriou **Plouigneau** : Béatrice Picart

Depuis 2014, Morlaix Communauté est signataire d'une convention quadripartite avec les associations Terre d'Espoir/Solidarité pays de Pelcia et UPM (le recycleur).

La convention fixe notamment les modalités de versements des soutiens financiers issus de l'éco-organisme Ecofolio compétent pour la filière papier dans le cadre de la REP (responsabilité élargie des producteurs), et de la société UPM, perçus par Morlaix Communauté, au bénéfice des deux associations.

Le contrat de reprise entre UPM et Morlaix Communauté a été prolongé d'une année par voie d'avenant.

Le contrat entre Ecofolio et Morlaix Communauté est également prolongé d'une année par voie d'avenant.

Afin de continuer à reverser les soutiens aux associations au prorata des tonnages déclarés, il convient de signer un avenant à la convention existante.

Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 9 mai 2017,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver les termes de l'avenant,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer l'avenant 2017 avec les associations Terre d'Espoir/Solidarité Pays de Pelcia.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération n° D17-100

Objet : Avenant à la convention conclue avec les Genêts d'or

Rapporteur : Guy Pennec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Auréan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen, **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec,

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Marie Simon Gallouédec, Annie Piriou **Plouigneau** : Béatrice Picart

Une convention signée en 2016 fixe les modalités de versements des soutiens financiers issus d'Ecofolio, perçus par Morlaix Communauté au bénéfice de l'Esat Les Genêts d'Or.

En parallèle, le contrat de reprise entre l'éco-organisme Ecofolio compétent pour la filière papier dans le cadre de la REP (responsabilité élargie des producteurs) avec Morlaix Communauté doit être prolongé jusqu'en fin d'année 2017.

Aussi, afin de continuer à reverser les soutiens à l'Esat des Genêts d'Or, au prorata des tonnages déclarés, il convient de signer un avenant à la convention existante.

Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 9 mai 2017,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver les termes de l'avenant,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer l'avenant 2017 avec les Genêts d'Or**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité

Délibération n° D17-101

Objet : Avenant à la convention conclue avec Cellaouate

Rapporteur : Guy Pennec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen, **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec,

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Marie Simon Gallouédec, Annie Piriou **Plouigneau** : Béatrice Picart

Une convention signée en 2016 fixe les engagements respectifs de Morlaix Communauté et de Cellaouate sur la reprise des papiers.

En parallèle, le contrat de reprise entre l'éco-organisme Ecofolio compétent pour la filière papier dans le cadre de la REP (responsabilité élargie des producteurs) avec Morlaix Communauté, doit être prolongé jusqu'en fin d'année 2017.

Afin que Morlaix Communauté continue à percevoir les soutiens liés aux tonnages collectés par Cellaouate pour l'année 2017, il convient de signer un avenant à la convention existante.

Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 9 mai 2017,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver les termes de l'avenant,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer l'avenant 2017 avec Cellaouate**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération n° D17-102

Objet : Avenant au contrat avec Eco-Emballages (prolongation du barème E)

Rapporteur : Guy Pennec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas

Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Auréan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé Taulé : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen, **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec, Étaient absents excusés : **Morlaix** : Marie Simon Gallouédec, Annie Piriou **Plouigneau** : Béatrice Picart

L'actuel agrément ministériel concernant la filière emballages ménagers avec l'éco-organisme Eco-Emballages en charge de la REP (responsabilité élargie des producteurs), bénéficie d'un barème de reprise des différents flux dit « barème E » qui a pris fin le 31 décembre 2016.

La demande d'un nouvel agrément pour l'année 2017 est en cours (barème F) et devrait être validée courant 2017.

Afin de continuer à percevoir les soutiens pour toute l'année 2017, il convient de signer un avenant au contrat Eco-Emballages en cours.

Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 6 décembre 2016,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver les termes de l'avenant,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer l'avenant 2017 avec l'éco-organisme Eco-emballages.**

Pour information, Guy Pennec signale que le barème F fait l'objet de recours et de grosses discussions. Il faut reconnaître qu'il a été validé un petit peu en catimini, entre les représentants supra, et face au mécontentement du terrain – car le barème est désavantageux sur certains taux de reprise à la tonne – le barème F devrait être validé après renégociation, à l'issue des recours engagés. D'où la nécessité de passer un avenant.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D17-103

Objet : Pôle d'échanges multimodal - Avenant n°1 à la convention de financement des travaux de la passerelle et des aménagements des espaces publics

Rapporteur : Nathalie Bernard

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Auréan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé Taulé : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen, **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Penneç,
Étaient absents excusés : **Morlaix** : Marie Simon Gallouédec, Annie Piriou **Plouigneau** : Béatrice Picart

Les études et travaux relatifs à la construction de la passerelle et à l'aménagement des espaces publics du projet de PEM font l'objet d'une convention de co-financement entre plusieurs partenaires : l'État, la Région, le Département, Morlaix Communauté et la ville de Morlaix.

Cette convention a été approuvée par le Conseil de Communauté du 16 mai 2016 et signée par l'ensemble des partenaires à l'automne 2016.

Le tableau ci-après présente la répartition des financements :

PEM de Morlaix
Tableau de financement des travaux de la passerelle et des aménagements des espaces publics

Coût de réalisation des ouvrages et des équipements (en euros)		Partenaires co-financiers de l'opération					
		Participations					
Ouvrages et équipements	Coût des travaux	État	Région Bretagne	Département du Finistère	Ville de Morlaix	Morlaix Communauté	dont FEDER
Passerelle	4 480 000 €	1 317 000 €					1 800 000 €
	<i>Pourcentage fixe de participation à la passerelle pour l'État et l'Europe (FEDER)</i>	<i>29,40%</i>					<i>40,18%</i>
Espaces Publics	3 900 000 €		1 175 000 €	799 493 €	734 036 €	4 354 471 €	
	<i>Pourcentage fixe de participation aux espaces publics pour la ville de Morlaix</i>				<i>18,82%</i>		
Montant total	8 380 000 €	1 317 000 €	1 175 000 €	799 493 €	734 036 €	4 354 471 €	1 800 000 €
Pourcentage de participation par partenaire		15,72%	14,02%	9,54%	8,76%	51,96%	21,48%

La convention précise que la participation de l'État se traduit par l'application de décisions attributives de subventions au regard de ses disponibilités annuelles financières. Si cette participation n'est pas effective au moment des appels de fonds, Morlaix Communauté accepte de se substituer exceptionnellement à l'État pour ceux-ci.

L'État a obtenu, au titre de 2017, l'autorisation d'engagement permettant de couvrir la totalité de sa participation financière (1 317 000,00 €).

L'avenant n°1 à la convention a donc pour objet d'acter la participation financière de l'État et d'en modifier les conditions de versement. Cet avenant va ainsi permettre à Morlaix Communauté de procéder à un appel de fonds auprès de l'État à hauteur des appels de fonds déjà effectués auprès des autres partenaires, soit une somme correspondant à 50 % du montant de la participation de l'État, soit 658 500 €.

Vu la délibération D12- 177 du 12 novembre 2012, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé le Contrat de Pôle pour la réalisation des études et travaux du projet de Pôle d'échanges multimodal de Morlaix,

Vu la délibération D16-115 du 9 mai 2016, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé la convention de financement des travaux de la passerelle et des aménagements des espaces publics du Pôle d'échanges multimodal de Morlaix,

Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 9 mai 2017,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de financement des travaux de la passerelle et des aménagements des espaces publics du Pôle d'échanges multimodal de Morlaix,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer ledit avenant,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à procéder aux appels de fonds auprès de l'État.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération D17-104

Objet : Décision budgétaire modificative n°1

Rapporteur : Serge Le Pinvidic

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Mischeau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen, **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Penneec,

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Marie Simon Gallouédec, Annie Piriou **Plouigneau** : Béatrice Picart

La décision modificative n°1 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du Budget Primitif 2017, pour tenir compte de l'exécution budgétaire, mais aussi des nouveaux engagements du Conseil de Communauté.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre

Les corrections apportées aux inscriptions initiales portent sur les budgets suivants :

- ✓ Le budget principal DM1,
- ✓ Le budget annexe Immobilier DM1,
- ✓ Le budget annexe Parcs d'activités de Plouigneau DM1,
- ✓ Le budget annexe Parcs d'activités de Sainte-Sève DM1,
- ✓ Le budget annexe Parcs d'activités économiques DM1,
- ✓ Le budget annexe Ports DM1,
- ✓ Le budget Eau DSP DM1,
- ✓ Le budget Assainissement DSP DM1,
- ✓ Le budget Assainissement Régie DM1.

Budget Principal

La décision modificative n°1 permet l'ajustement de certains crédits budgétaires.

Section de fonctionnement : + 369 166 €

Elle s'établit à + 369 166 € en dépenses et recettes.

Les recettes de fonctionnement

- le chapitre 73 Impôts et Taxes est globalement augmenté de 231 081 € pour tenir compte de la notification des bases prévisionnelles après le vote du budget primitif (État 1259 FPU), soit un produit complémentaire de fiscalité de **231 081 €** ;
- le chapitre 74 Dotations, subventions et participations est abondé de **132 359 €**
Un complément de 140 272 € est attendu au titre de la Dotation globale de fonctionnement. Morlaix Communauté va également bénéficier d'un produit de 2 000 € au titre du FCTVA lié aux dépenses de fonctionnement. Les compensations de CFE, TH, FNB sont diminuées de 9 913 € ;
- une somme de **5 726 €** est inscrite au chapitre 77 (mandats annulés sur exercices antérieurs et produits exceptionnels).

Les dépenses de fonctionnement

- les principales révisions des dépenses de fonctionnement concernent le chapitre 011. Il s'agit d'inscrire des études à l'article 617 pour un montant de 70 607 €. Ces études budgétées en 2016 auraient dû faire l'objet de rattachements comptables. L'Établissement Public Foncier de Bretagne a sollicité le remboursement de la taxe foncière sur la Manufacture pour un montant de 9 002 € (cf. article 63512) .
- il est proposé d'inscrire une somme de 10 500 € en vue du règlement de factures liées à des prestations de traduction en direction des migrants effectuées en 2016.
- la décision modificative prévoit le remboursement des contributions d'incendie et de secours à la commune de Le Ponthou pour la période de 2013 à 2016.
- une enveloppe de 12 000 € est destinée aux communes. Cette subvention de fonctionnement sera ventilée entre les communes en fonction des problématiques de frelons asiatiques.
- une somme de 160 773 € est affectée au chapitre des dépenses imprévues (article 022, fonction 01).
- le virement à la section d'investissement est augmenté de 86 250 € en dépense (023).

Fonctionnement						369 166,00	369 166,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Fonction	Gestionnaire	Libellé	Dépenses	Recettes
73	73111	R	01	22	Taxes foncières et d'habitation		141 530,00
73	73112	R	01	22	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises		21 902,00
73	73113	R	01	22	Taxe sur les surfaces commerciales		67 971,00
73	73114	R	01	22	Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau		-322,00
74	74124	R	01	22	Dotations d'intercommunalité		148 729,00
74	74126	R	01	22	Dotations de compensation groupements de communes		-8 457,00
74	744	R	01	22	FCTVA		2 000,00
74	748314	R	01	22	Dotations uniques compensations spécifiques TP		-12 158,00
74	74833	R	01	22	Etat compensation CET (CFE + CVAE)		2 697,00
74	74834	R	01	22	Etat compensation exonérations taxes foncières		7,00
74	74835	R	01	22	Etat compensation exonérations taxe d'habitation		-459,00
77	773	R	020	21	Mandats annulés sur exercices antérieurs		2 550,00
77	7788	R	020	21	Produits exceptionnels divers		3 176,00
65	65541	R	113	22	Contributions au fonds charges incendie & secours	14 134,00	
65	657341	R	833	54	Subventions de fonctionnement communes membres	12 000,00	
011	611	R	020	23	Contrats de prestations de services (atelier salarial)	4 300,00	
011	611	R	830	55	Contrats de prestations de services	1 600,00	
011	611	R	524	34	Contrats de prestations de services	10 500,00	
011	617	R	020	21	Etudes et recherches (Infrastructures aéroportuaires)	42 255,00	
011	617	R	413	21	Etudes et recherches (Piscine)	8 352,00	
011	617	R	90	34	Etudes et recherches (ZAE poursuite études)	20 000,00	
011	63512	R	020	21	Taxes foncières (Manufacture remb. EPFR)	9 002,00	
022	022	R	01	22	Dépenses imprévues	160 773,00	
023	023	O	01	22	Virement à la section d'investissement	86 250,00	

Section d'investissement : 96 250 €

Elle s'élève à 96 250 € en recettes et en dépenses.

Les recettes d'investissement

- le virement à la section d'investissement est abondé de 86 250 € (021) ;
- une somme de 10 000 € est prévue au titre du remboursement d'une avance versée sur commandes.

Les dépenses d'investissement

- un fonds de concours de 13 220 € est inscrit pour la commune de Saint-Martin-des-Champs. Il s'agit de financer partiellement les travaux de la maison d'assistantes maternelles (projet MAM) ;
- une somme de 71 000 € est destinée au financement de l'acquisition de mobilier pour l'IUT ;
- plusieurs opérations de dépenses d'un montant de 10 000 € concernent une avance versée sur commandes d'immobilisations (projet de la Manufacture).

Investissement						96 250,00	96 250,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Fonction	Gestionnaire	Libellé	Dépenses	Recettes
204	2041412	R	64	32	Subventions équipement aux communes	13 220,00	
21	21312	R	23	34	Bâtiments scolaires (IUT) bornage	2 030,00	
21	2184	R	23	34	Mobilier (IUT)	71 000,00	
23	2313	R	020	21	Travaux en cours (Manufacture)	-10 000,00	
23	238	R	020	21	Avances versées sur commandes d'immob. (Manufacture)	10 000,00	
021	021	O	01	22	Virement de la section de fonctionnement		86 250,00
041	2313	O	020	21	Travaux en cours (Manufacture)	10 000,00	
041	238	O	020	21	Avances versées sur commandes d'immob. (Manufacture)		10 000,00

Budget annexe Immobilier

Il convient de réajuster certaines dépenses et recettes.

Fonctionnement						12 000,00	12 000,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Fonction	Gestionnaire/ service	Libellé	Dépenses	Recettes
76	7688	R	90	34/115	Autres produits financiers (Pleyber-Christ)		7 000,00
75	752	R	830	55	Revenus des immeubles (Plateforme bois)		2 000,00
75	752	R	90	34/111	Revenus des immeubles (Pépinières)		3 000,00
011	60631	R	90	34/111	Fournitures d'entretien (Pépinières)	800,00	
011	611	R	90	34/113	Contrats de prestations de service (Henvic)	250,00	
011	6135	R	90	34/165	Locations mobilières (Locquirec)	3 000,00	
011	615221	R	90	34/165	Entretien bâtiments (Locquirec)	-3 000,00	
011	615221	R	90	34/111	Entretien bâtiments (Pépinières)	2 500,00	
011	615221	R	830	55	Entretien bâtiments (Plateforme bois)	3 500,00	
011	6156	R	830	55	Maintenance (Plateforme bois)	1 500,00	
011	6227	R	90	34/165	Frais d'actes et de contentieux (Foustoul- Locquirec)	2 020,00	
022	022	R	90		Dépenses imprévues	1 430,00	

Investissement						161 600,00	44 455,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Fonction	Gestionnaire/ Service	Libellé	Dépenses	Recettes
16	165	R	90		Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	
23	2313	R	90	34/118	Travaux en cours (Bâtiment ERM Concept)	2 700,00	
23	2313	R	90	34/162	Travaux en cours (Bâtiment Edulang)	150 000,00	
23	2313	R	90	34/169	Travaux en cours (Bâtiment Guerlesquin)	7 900,00	
27	2766	R	90	34/115	Créances pour locations acquisitions (Pleyber)		44 455,00

NB : Le vote de la section d'investissement du BP 2017 en sur-équilibre permet la présentation de la DM1 en sous-équilibre.

Budget annexe Parcs d'Activités de Plouigneau

Il convient de prévoir des travaux supplémentaires (viabilisation, voirie et terrassement...) sur la ZAE de Kervanon (133 000 €).

Fonctionnement						266 000,00	266 000,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Fonction	Gestionnaire/ Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
70	7015	R	90	9-Kervanon	Ventes de terrains aménagés (Kervanon)		133 000,00
011	605	R	90	9-Kervanon	Achats de matériel équipements et travaux	133 000,00	
042	71355	O	90	9-Kervanon	Variation de stocks terrains aménagés	133 000,00	133 000,00

Investissement						133 000,00	133 000,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Fonction	Service / Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
040	3555	O	90	9-Kervanon	Terrains aménagés	133 000,00	133 000,00

Budget annexe Parcs d'Activités de Sainte-Sève

Il convient de prévoir des travaux supplémentaires (marquage au sol) sur la ZAE de Penprat (5 000 €).

Fonctionnement						10 000,00	10 000,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Fonction	Gestionnaire/ antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
70	7015	R	90	9-Penprat	Ventes de terrains aménagés (Penprat)		5 000,00
011	605	R	90	9-Penprat	Achats de matériel équipements et trav	5 000,00	
042	71355	O	90	9-Penprat	Variation de stocks terrains aménagés	5 000,00	5 000,00

Investissement						5 000,00	5 000,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Fonction	Service / Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
040	3555	O	90	9-Penprat	Terrains aménagés	5 000,00	5 000,00

Budget annexe Parcs d'activités économiques

Il convient de prévoir des travaux supplémentaires sur les ZAE de Kerangoff (94 000 €), de Kerinec (46 760 €) et de Rohou (6 000 €).

Fonctionnement						293 520,00	293 520,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Fonction	Gestionnaire/ Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
70	7015	R	90	9-Kerangoff	Ventes de terrains aménagés ZAE de kerangoff		94 000,00
70	7015	R	90	9-Kerinec	Ventes de terrains aménagés ZAE de Kerinec		46 760,00
70	7015	R	90	9-Rohou	Ventes de terrains aménagés ZAE de Rohou		6 000,00
011	605	R	90	9-Kerangoff	Achats de matériel équipements et travaux	94 000,00	
011	605	R	90	9-Kerinec	Achats de matériel équipements et travaux	46 760,00	
011	605	R	90	9-Rohou	Achats de matériel équipements et travaux Rohou	6 000,00	
042	71355	O	90		Variation de stocks terrains aménagés	146 760,00	146 760,00

Investissement						146 760,00	146 760,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Fonction	Gestionnaire/an tenne	Libellé	Dépenses	Recettes
040	3555	O	90		Terrains aménagés	146 760,00	146 760,00

Budget annexe Ports

Des réajustements de dépenses sont nécessaires.

Les terre-pleins du Port de Primel constituent des espaces stratégiques. Le bâtiment ex-Lequertier » étant disponible, il s'agit de prévoir l'accompagnement de Morlaix Communauté pour permettre l'installation d'activités liées aux cultures marines et au mareyage dans ce bâtiment.

Section de fonctionnement

Fonctionnement							
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Service / Antenne		Libellé	Dépenses	Recettes
011	611	R			Sous-Traitance Générale	12 548,00	
011	61523	R			Entretien réseaux	2 500,00	
67	678	R			Autres charges exceptionnelles	-2 000,00	
042	6811	O			Dotations aux amortissements et provisions	-13 048,00	

Section d'investissement

Le vote de la section d'investissement du BP 2017 en sur-équilibre permet la présentation de la DM1 en sous-équilibre.

Investissement					-13 048,00	
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Service / Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
040	28154	O		Amortissement du matériel industriel	-13 048,00	

Budget Eau DSP

Il s'agit de prévoir la récupération de la TVA auprès des délégataires.

Investissement					1 040 154,00	1 040 154,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Gestionnaire	Libellé	Dépenses	Recettes
27	2762	R	61	Créances sur droits à déduction TVA		520 077,00
21	21531	R	61	Réseaux d'adduction d'eau	520 077,00	
041	2762	O	61	Créances sur droits à déduction TVA	520 077,00	
041	21531	O	61	Réseaux d'adduction d'eau		169 707,00
041	2315	O	61	Installations, matériel et outillage techniques		350 370,00

Budget Assainissement DSP

Il s'agit de prévoir la récupération de la TVA auprès des délégataires et de réajuster les échéances liées aux emprunts.

Fonctionnement						
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Service / Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
011	611	R		Sous-Traitance générale	12 000,00	
66	66111	R		Intérêts réglés à l'échéance	-31 000,00	
022	022	R		Dépenses imprévues	16 000,00	
023	023	O		virement à la section d'investissement	3 000,00	

Investissement					838 156,00	838 156,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Service / Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
27	2762	R		Créances sur droits à déduction TVA		417 578,00
16	1641	R		Emprunts en euro	3 000,00	
21	21531	R		Réseaux d'adduction d'eau	417 578,00	
021	021	O		Virement de la section de fonctionnement		3 000,00
041	2762	O		Créances sur droits à déduction TVA	417 578,00	
041	21531	O		Réseaux d'adduction d'eau		170 798,00
041	2315	O		Installations, matériel et outillage techniques		246 780,00

Budget Assainissement Régie

Il s'agit de réajuster les échéances liées aux emprunts et de réajuster certaines dépenses et recettes.

Fonctionnement					32 357,00	32 357,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Service / Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
70	70121	R		Contre-valeur taxe sur les consommations d'eau		32 357,00
66	66111	R		Intérêts réglés à l'échéance	15 000,00	
011	6063	R		Fournitures entretien petit équipement	8 174,00	
014	706129	R		Reversement Agence de l'Eau	3 183,00	
022	022	R		Dépenses imprévues	-15 000,00	
023	023	O		virement à la section d'investissement	21 000,00	

Investissement					21 000,00	21 000,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Service / Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
16	1641	R		Emprunts en euro	21 000,00	
021	021	O		Virement de la section de fonctionnement		21 000,00

*Vu l'article L 2312-2 du code Général des Collectivités territoriales,
Vu les instructions budgétaires et comptables applicables au budget principal (instruction comptable M14) et aux budgets annexes à caractère industriel et commercial (instructions comptables M4 et M49),
Vu les crédits ouverts au Budget primitif adopté par délibération du Conseil Communautaire du 27 mars 2017,
Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 16 mai 2017,*

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver la décision budgétaire modificative n°1, telle que présentée.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D17-105

Objet : Titres de recettes payables par internet (TIPI)

Rapporteur : Serge Le Pinvidic

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Auréan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen, **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec,

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Marie Simon Gallouédec, Annie Piriou **Plouigneau** : Béatrice Picart

Les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif TIPI (Titres Payables par Internet) fourni par la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques).

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de valider et de déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances à caractère régulier comme la taxe de séjour, l'eau et l'assainissement...

TIPI est un service intégrable au site Internet de la collectivité à partir duquel l'utilisateur peut effectuer ses règlements, lui permettant de bénéficier d'un service de paiement moderne et accessible à tout moment.

Ce dispositif améliore par ailleurs l'efficacité du recouvrement par le comptable public des recettes qui y sont éligibles.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles 1609 nonies C et 1639 du Code Général des Impôts,
Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 16 mai 2017,*

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver le principe du paiement en ligne des titres de recettes via le dispositif TIPI dès l'année 2017,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier, notamment la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service TIPI.**

Serge Le Pinvidic rappelle que ce dispositif TIPI a été récemment adopté dans le cadre du paiement de la taxe de séjour.

Yves Moisan ajoute que la facilité de paiement en ligne de la taxe de séjour était une demande des hébergeurs. Et il sera fait en sorte qu'elle soit payée par tous ceux qui la doivent. Ce contrôle en sera facilité. Car les hôteliers sont un peu marris aujourd'hui de voir un certain nombre d'hébergeurs qui s'exonèrent à la fois de la taxe de séjour et peut-être de payer ce qu'ils doivent à d'autres. Morlaix Communauté va se donner les moyens d'effectuer des contrôles sur les hébergements, et c'était là l'occasion d'en parler. TIPI est donc une facilité pour les bons payeurs, et il sera un moyen de contrôle pour ceux qui ne payent pas.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D17-106

Objet : Fonds de concours - Actualisation du dispositif

Rapporteur : Serge Le Pinvidic

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé Taulé : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen, **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec,

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Marie Simon Gallouédec, Annie Piriou **Plouigneau** : Béatrice Picart

Morlaix Communauté a mis en place un dispositif de fonds de concours dont le but est d'aider les communes à financer certaines de leurs opérations d'investissement. Ce dispositif est constitué des cinq catégories de fonds de concours suivantes :

- > les fonds de concours qui accompagnent la mise en œuvre des politiques dans le cadre des compétences communautaires,
- > le fonds de concours de compensation des pertes communales de DGF occasionnées par le rattachement des bases Brit Air en 2007 (délibération D14-137 du 6 octobre 2014),
- > le fonds de concours de soutien aux projets des communes pour la période 2011-2016 (délibération D11-77 du 18 avril 2011),
- > le fonds de concours d'appui au développement territorial (délibération D12-114 du 9 juillet 2012),
- > le fonds de concours d'intérêt partagé (délibération D12-169 du 12 novembre 2012).

Il est nécessaire d'adapter le dispositif aux nouveaux projets, de redéfinir le cadre d'examen et d'attribution des fonds de concours et de rappeler la réglementation (rapport de la Chambre régionale des comptes 2015).

Adaptation du dispositif de versement de fonds de concours :

- > fonds de concours versés dans le cadre des missions de Morlaix Communauté : maintien des fonds existants ;
- > fonds de concours perte de DGF : il est voté pour la période 2014-2016 et n'est pas remis en cause. Un nouveau vote devra intervenir en 2017 pour acter son maintien dans le dispositif ;

- fonds de concours de soutien aux projets des communes : le dispositif qui court jusqu'en 2016 ne sera pas reconduit à son échéance. Certaines communes n'ont pas encore présenté de dossier et la date de dépôt des dossiers est prolongée du 31 décembre 2016 au 31 décembre 2019 ; les règlements pourront être effectués jusqu'au 31 décembre 2020 (contre le 31 décembre 2017 dans le dispositif initialement voté). L'examen des demandes sera effectué par la commission Finances, Administration générale ;
- fonds de concours d'appui au développement territorial : ce fonds qui répond à une volonté d'aménagement du territoire est conservé mais il est légèrement modifié pour financer les opérations d'habitat et les opérations lourdes de rénovation (prioritairement les actions de revitalisation de centres-bourgs). L'examen des demandes sera réalisé par la commission Aménagement de l'espace.
- le fonds de concours d'intérêt partagé est supprimé.

Modification du cadre d'examen et d'attribution des fonds de concours :

- **l'examen des demandes** sera réalisé par la commission en charge de la compétence ou à défaut par la commission Finances, Administration générale ; toutes les délibérations seront actées par la commission Finances, Administration générale ;
- **chaque décision d'attribution** d'un fonds de concours à une commune fera l'objet d'une délibération du Conseil de Communauté ;
- par exception, les fonds de concours perte de DGF « TP Britair », qui ont un caractère de compensation, seront versés dès la réception des états financiers (délibération cadre mais pas d'examen en commission ni de décision du Conseil de Communauté) ;

Le tableau de procédure est le suivant :

Nature FdC	1 Instauration dispositif FdC par le Conseil de Communauté	2 Instruction des demandes par les services	3 Examen des demandes des communes par les commissions compétentes ou la commission Finances, Administration générale	4 Décision d'attribution du FdC à la commune par le Conseil de Communauté
1 - Mise en œuvre des politiques communautaires dans le cadre des compétences	Vote d'une délibération cadre	- Direction générale pour la désignation de la commission compétente - Service de la compétence concernée	Examen des dossiers par la commission compétente dans le domaine concerné + Commission Finances, Administration générale pour information et visa budgétaire	vote par le Conseil de Communauté d'une délibération décidant l'attribution d'un FdC à la commune
2 - Compensation des pertes de DGF « TP Britair »	- Vote d'une délibération cadre - Enveloppe financière plafond par commune	Service des Finances	Le FdC a un caractère de compensation : le projet financé n'a pas à respecter des critères d'éligibilité. Pas d'examen par les commissions ni de décision supplémentaire du Conseil . Les versements aux communes interviendront aux conditions : - au maximum des montants fixés dans la délibération cadre, - sous condition du respect de la réglementation en vigueur	
3 - Soutien aux projets des communes 2011 – 2016	- Vote d'une délibération cadre - Enveloppe financière plafond par commune	Service des Finances	Examen des dossiers par la Commission Finances, Administration générale	vote par le Conseil de Communauté d'une délibération décidant l'attribution d'un FdC à la commune
supprimé à l'échéance				
4 - Appui au développement territorial	Vote d'une délibération cadre	- Direction générale pour la désignation de la commission compétente - service de la compétence concernée (en général service Habitat)	Examen des dossiers par la commission compétente dans le domaine concerné (en général Commission Aménagement de l'espace) + Commission Finances, Administration générale pour information et visa budgétaire	Vote par le Conseil de Communauté d'une délibération décidant l'attribution d'un FdC à la commune
5 - Intérêt partagé	supprimé			

Rappel de la réglementation

Le versement des fonds de concours doit respecter la législation en vigueur et notamment le VI. de l'article L5216-5 du CGCT qui précise qu'« afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil de Communauté et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Trois conditions doivent être réunies pour affirmer le caractère légal du fonds de concours :

- le fonds de concours **n'est pas libre d'affectation** et doit être destiné à la **réalisation ou à la réhabilitation d'un équipement** ;
- en ce qui concerne Morlaix Communauté, seules les dépenses d'équipement (**investissement**) seront subventionnées ;
- la notion d'équipement, non définie juridiquement, renvoie à la notion d'immobilisation corporelle. Le fonds de concours peut donc concerner des équipements de superstructure comme des équipements sportifs ou des équipements d'infrastructure comme les voiries ;
- le fonds de concours ne peut dépasser la part du financement supportée par son bénéficiaire ;
- le fonds de concours doit être validé par **délibérations** concordantes (majorité simple) de l'EPCI et des **conseils municipaux** concernés.

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 9 mai 2017,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver :

- la modification du dispositif des fonds de concours aux communes, telle que présentée,
- les projets ayant reçu un avis favorable de la commission Aménagement de l'espace en janvier et février 2017 détaillés dans le tableau ci-après :

Communes concernées	Description	Dépense prévisionnelle HT de la commune	Solde enveloppe disponible sur 100 000€	Fonds de concours sollicités	Fonds de concours proposés par les commissions
FONDS DE CONCOURS « APPUI DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL »					
Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner	Lotissement Gore Loc	229 150 €	72 823 €	22 915 €	22 915 €
Locquéoléd	RU 3 logements sociaux	673 656 €	100 000 €	67 366 €	67 366 €
Sainte-Sève	Lotissement Croas-Ar-Vilar	230 000 €	23 000 €	23 000 €	23 000 €
Plouigneau	Lotissement Prat-Ar-Lann	220 000 €	22 000 €	22 000 €	22 000 €
Plouigneau	Aménagement rue du Puits	380 000 €	38 000 €	38 000 €	38 000 €
Plouezoc'h	Quartier Sterec	1 140 000 €	86 146 €	100 000 €	86 146 €
	TOTAL	2 872 806 €	341 969 €	273 281 €	259 427 €

FONDS DE CONCOURS (selon critères déterminés) 12€ par m²			
Communes concernées	Description	Fonds de concours sollicités	Fonds de concours proposés par les commissions
Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner	Lotissement Gore Loc	49 908 €	49 908 €

Serge Le Pinvidic précise que la commune de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner n'a pas deux fonds de concours mais deux montants d'aides attribuées dans le cadre d'un fonds de concours unique, d'une part pour l'aménagement d'un lotissement, et d'autre part pour l'aide à la commercialisation des parcelles de ce lotissement, Saint-Thégonnec Loc-Éguiner faisant partie des six communes qui bénéficient d'une aide de Morlaix Communauté de 12 € /m². La commune de Plouezoc'h réclamait 100 000 € et obtient 86 146 €, mais avec un complément indépendant, dans le cadre du PLH.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D17-107

Objet : Modification du tableau des emplois

Rapporteur : Guy Pouliquen

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Mischeau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé Taulé : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen, **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec,

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Marie Simon Gallouédec, Annie Piriou **Plouigneau** : Béatrice Picart

1. Service des Ressources humaines

1,1, Transformation du poste de chef-fe de service des Ressources humaines en poste de directeur-trice des Ressources humaines

Un ajustement du poste est nécessaire compte tenu du développement des activités et missions de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

1,2, Création d'un poste de chargé-e de la gestion administrative et des recrutements

Il s'agit de renforcer la gestion administrative du personnel.

Sous la responsabilité du-de la directeur-trice des Ressources humaines, les missions principales de ce poste seront les suivantes :

- > la gestion juridique et administrative du personnel (carrière, paie, recrutement),
- > l'encadrement et l'animation des gestionnaires en charge de ces activités au sein du service des ressources humaines,
- > le partage des enjeux de la gestion administrative du personnel auprès des managers de la collectivité.

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 18 avril 2017, concernant cette création de poste ;

2. Pôle Environnement - Prévention des déchets

Il est proposé la création d'un poste d'assistant-e de prévention (catégorie C) au service de la Prévention des déchets.

En collaboration avec le chargé de mission Prévention, cet agent sera chargé d'assurer la mise en place et le suivi des matériels de compostage collectif (anciennement contrat d'avenir).

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 16 mai 2017 sur cette création de poste ;

Il est proposé Conseil de Communauté d'approuver la modification du tableau des emplois en ces termes.

Guy Pouliquen explique en préambule que les nouvelles compétences de Morlaix Communauté (droit des sols, PLUi-H, Eau & Assainissement, et demain GEMAPI) entraînent une croissance des effectifs globaux. L'activité du service RH en découle : 2 545 bulletins de paie et 691 arrêtés l'an dernier, par exemple.

Ismaël Dupont votera pour la délibération, mais n'apprécie pas la formule de « managers de la collectivité ». Les RH n'ont pas toujours bonne presse, on en fait même des films à charge contre le monde de l'entreprise, mais la notion de management renvoie aussi le monde de l'entreprise. Le terme n'est peut-être pas approprié au fonctionnement des collectivités locales et des services publics. Peut-être que cela renvoie aussi à une certaine conception de la gestion des personnels, qui n'est pas celle du service public. De plus, c'est un mot anglais.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D17-108

Objet : Modification des représentations de la commune de Sainte-Sève au sein des commissions thématiques

Rapporteur : Jean-Luc Fichet

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Auréan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen, **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec,

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Marie Simon Gallouédec, Annie Piriou **Plouigneau** : Béatrice Picart

Vu la délibération D14-083, par laquelle le Conseil de Communauté a pris acte de la composition des commissions thématiques, avec notamment la participation de conseillers municipaux en tant que membres desdites commissions,

Vu la délibération D16-046 du 21 mars 2016, par laquelle le Conseil de Communauté a pris acte d'une nouvelle composition des commissions thématiques,

Considérant la modification des représentations communales au sein des commissions thématiques, actée par le Conseil municipal de la commune de Saint-Sève le 19 mai 2017, suite à la démission de Danielle Croguennec de ses fonctions d'adjointe au maire et de conseillère municipale,

Considérant que les nouvelles représentations sont les suivantes :

- Commission Culture : Yvon Hervé,
- Commission Cohésion sociale : Patrick Mazeau,

Le Conseil de Communauté a pris acte de cette modification.

COHÉSION SOCIALE

Délibération D17-109

Objet : Attribution d'une subvention au CCAS de la ville de Morlaix - Projet socio-éducatif Gens du voyage

Rapporteur : Maryse Tocquer

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Auréan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-**

Éguiner : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen, **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec,

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Marie Simon Gallouédec, Annie Piriou **Plouigneau** : Béatrice Picart

L'objectif est de prévenir l'isolement et les réflexes de repli communautaire des résidents et tendre vers une amélioration de la vie des familles et des enfants ; aider à l'insertion économique et sociale, veiller à l'accès à l'éducation, la culture, la santé.

Depuis 2013, un poste de coordinateur du dispositif à mi-temps a été créé, assuré par une éducatrice spécialisée, salariée du CCAS de Morlaix.

La coordinatrice du projet et la référente de parcours DRE sont amenées à se rendre régulièrement sur l'aire des gens du voyage, seules ou avec des intervenants.

Les rencontres ont lieu également au CCAS de Morlaix. Le travail en partenariat avec l'école de Ploujean, le centre social Carré d'As sur Kerfraval, Morlaix Animation Jeunesse, la Récré, le CDAS et avec d'autres intervenants, étend le champ d'intervention.

Depuis le début du projet, 246 personnes ont été rencontrées. Sur l'année 2016, on recense 143 personnes personnes dont 84 adultes (40 hommes et 44 femmes) et 59 enfants (dont 25 sont déscolarisés).

Il s'agit d'une population en majorité semi-sédentaire.

Les moyens mis en œuvre sont :

- > recensement des besoins (scolarité, insertion, loisirs enfants et adultes, accès au soins...),
- > propositions d'activités périscolaires (loisirs, culturelles...) pour les enfants et jeunes,
- > sorties des familles,
- > proposition d'activités pour les adultes sur l'aire et à l'extérieur,
- > information et orientation du public vers les dispositifs existants.

Le projet « graff » a su mobiliser des adolescents qui jusque là étaient en retrait dans ce projet. Le réseau partenarial s'étoffe au cours des diverses rencontres. Depuis 2016, une deuxième éducatrice spécialisée a été recrutée à temps complet. Elle assure à mi-temps l'accompagnement à la scolarité auprès des jeunes voyageurs et sur le second mi-temps, les missions de « référente famille ». Sa fonction consiste à assurer des actions à destination des familles et également de les évaluer afin qu'elles soient en adéquation avec le projet de centre social.

Le budget de l'action s'établit à 76 807,32 €.

Morlaix Communauté est sollicitée à hauteur de 7 000 €. Pour mémoire, un montant identique a été attribué en 2016. Les autres financements sont les suivants :

- Ville de Morlaix : 7 000 €,
- CAF : 37 038 €,
- Département dans le cadre du contrat de territoire : 3 000 €.

*Vu l'avis favorable de la commission Cohésion sociale du 9 mai 2017,
Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal -Cohésion sociale, fonction 524,
nature 6574,*

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'attribution d'une subvention de 7 000 € au CCAS de Morlaix, dans le cadre du projet socio-éducatif Gens du voyage.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D17-110

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Danse à tous les étages – Les Créatives

Rapporteur : Maryse Tocquer

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéhol** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Auréan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé Taulé : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen, **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec,

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Marie Simon Gallouédec, Annie Piriou **Plouigneau** : Béatrice Picart

Le projet Créatives porté par l'association Danse à tous les étages s'attache à prendre en compte les paramètres humains et sociaux représentant des freins importants à l'insertion sociale et professionnelle.

Ce projet conduit un groupe d'une quinzaine de femmes socialement isolées et éloignées de l'emploi dans un processus de création chorégraphique et les amène à un transfert d'une dynamique acquise dans ce projet vers le terrain professionnel en vue d'une insertion future. Il leur fait également découvrir la vie culturelle de la cité.

Le principe est de réunir un chorégraphe, un metteur en scène et un groupe de femmes afin de créer une œuvre chorégraphique et de la jouer dans des conditions professionnelles.

Il permet aux femmes participantes de comprendre et d'analyser les freins qui entravent leur accès à l'emploi et de les dépasser en réussissant à produire une réalisation artistique qui sera présentée au public. Ce temps lié au processus de création (45 heures) est souvent porteur de reconstruction individuelle.

Il est accompagné de temps de visites de lieux culturels et d'insertion dans leur environnement. Les partenaires sont les structures sociales, de l'insertion, du soin, du médico-social et culturelles.

Le projet est reconduit en 2017 pour la quatrième année consécutive.

Le budget l'action s'élève à 27 775 €.

Morlaix Communauté est sollicitée pour une subvention de 5 500 €. Les autres participations sont les suivantes :

- Conseil Départemental : 5 000 €,
- Contrat de Veille active de Morlaix : 1 000 €,
- Fonds Social Européen : 14 000 €,
- DRAC : 1 000 €.

*Vu l'avis favorable de la commission Cohésion sociale du 9 mai 2017,
Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal - Cohésion Sociale , fonction 524,
nature 6574,*

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'attribution d'une subvention de 5 500 € à l'association Danse à tous les étages.

Agnès Le Brun s'abstiendra, pour rester cohérente avec ce qu'elle a déjà dit à propos de ce dispositif. Elle aurait pu être convaincue par la dernière édition, mais ne l'est toujours pas au regard de la somme dépensée, et estime que 1 850 € par personne, c'est beaucoup même s'il est très important de retrouver l'estime de soi et la confiance.

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (8 abstentions).

Délibération D17-111

Objet : Attribution d'une subvention à la ville de Morlaix - Petite enfance – Horaires élargis
Rapporteur : Maryse Tocquer

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé Taulé : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen, **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec,

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Marie Simon Gallouédec, Annie Piriou **Plouigneau** : Béatrice Picart

Par délibération D12-070 du 26 mars 2012, le Conseil de Communauté a décidé de participer aux frais de fonctionnement des structures d'accueil petite enfance pratiquant des horaires élargis, afin d'aider les familles en recherche d'emploi et/ou en horaires décalés.

Le montant de l'aide représente 25 % du reste à charge du gestionnaire sur les horaires suivants :
avant 7h30,
après 18h30,
le samedi.

L'aide est déterminée au regard du compte de résultat de l'année N-1 de la structure d'accueil.

Au vu des résultats financiers et des fréquentations en horaires élargis sur l'année 2016, il est proposé de verser à la ville de Morlaix, les subventions suivantes :

- > Crèche Familiale Municipale : 6 585 €,
- > Multi Accueil À petits pas : 2 192 €.

Vu l'avis favorable de la commission Cohésion sociale du 9 mai 2017,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal - Cohésion sociale, fonction 64, nature 6574,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver les attributions de subventions suivantes : 6 585 € à la Crèche Familiale et 2 192€ au Multi accueil À petits pas.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D17-112

Objet : Point Information Jeunesse - Attribution d'une subvention à la MJC

Rapporteur : Maryse Tocquer

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-**

Morlaix : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé Taulé : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen, **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec,

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Marie Simon Gallouédec, Annie Piriou **Plouigneau** : Béatrice Picart

Créer et développer **un service public de l'information des jeunes** est l'ambition des PIJ (points information jeunesse), eux-mêmes reliés à un réseau national et européen de l'Information Jeunesse.

« *L'information des jeunes est capitale dans l'autonomie et la construction du parcours des jeunes mais avoir accès à cette information peut être source d'inégalités entre les jeunes.* »

Tout ne se trouve pas sur internet et les jeunes, leurs parents, ont besoin très souvent d'être accompagnés pour leur recherche d'informations. Les PIJ sont donc animés par des professionnels. Les communes du territoire sollicitent régulièrement les services du PIJ et souhaitent des interventions. L'accueil au PIJ et les informations délivrées sont gratuites et anonymes (informations sur les Jobs d'été, la mobilité internationale, stand prévention, intervention dans les lycées du territoire, réalisation d'expositions, travail partenarial...).

Cette année la création d'un poste d'animateur(trice) à 24 heures hebdomadaire permettra de répondre au mieux aux besoins repérés sur le territoire (recrutement effectué début 2017) :

- ateliers d'information sur les communes du territoire, sur diverses thématiques (santé, logement, mobilité...),
- participation aux événements locaux sur les thématiques jeunesses,
- soutien à l'accompagnement de projet de jeunes et notamment le 1^{er} accueil pour la bourse communautaire (Morlaix Communauté et CAF), parcours d'engagement et BAFA citoyen »,
- accueil et suivi des stagiaires intégrant le « parcours d'engagement et Bafa citoyen »,
- organisation d'information sur la mobilité internationale, en lien avec la Maison du Monde, du Résam,
- accueil et suivi de jeunes volontaires européens,
- accès libre aux ordinateurs et aux ressources du PIJ, avec accompagnement si besoin...

Par ailleurs, la MJC est maître d'ouvrage dans le cadre de Jeunes en TTTrans.

Le budget prévisionnel 2017 du PIJ s'élève à 61 843 €.

La demande de subvention de la MJC pour le PIJ s'élève à 19 500 €. Les autres participations financières sont les suivantes :

- ville de Morlaix : 22 380 € (fonctionnement – animations),
- EHESP – Jeunes en TTTrans : 17113 €

Vu l'avis favorable de la commission Cohésion sociale du 9 mai 2017,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal - Jeunesse, fonction 522, nature 6574,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver l'attribution d'une subvention de 19 500 € à la Maison des Jeunes et de la Culture pour le Point Information Jeunesse,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer l'avenant 2017 à la convention triennale signée le 23 décembre 2016 dans le cadre de la labellisation PIJ.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D17-113

Objet : Contrat de Veille active - Programmation financière et convention de partenariat 2017 avec le CIDFF

Rapporteur : Maryse Tocquer

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Landmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé Taulé : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen, **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Penneç,

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Marie Simon Gallouédec, Annie Piriou **Plouigneau** : Béatrice Picart

La politique de la ville s'inscrit dans le cadre du Projet de territoire de Morlaix Communauté, du Contrat de territoire du Département, et de la Convention territoriale globale (CAF, Morlaix Communauté).

Le Contrat de veille active couvre la période 2015-2020. Suite à la nouvelle définition des quartiers prioritaires les signataires du Contrat à savoir l'État, la CAF, l'ARS, le Conseil Départemental, Morlaix Communauté, et la Ville de Morlaix se sont engagés à mobiliser des crédits de droit commun pour maintenir une dynamique locale et soutenir des actions jugées prioritaires autour des axes suivant :

- la réussite éducative et égalité des chances
- la santé / bien-être et accès aux soins
- l'habitat, cadre de vie et renouvellement urbain
- l'insertion / emploi
- la prévention de la délinquance

Trois axes sont transversaux : la jeunesse, l'égalité entre les hommes et les femmes et la prévention de toutes les discriminations.

L'observatoire social dresse annuellement un état statistique des données de pauvreté précarité du territoire, il alimente les réflexions et montre à travers des indicateurs sociaux défavorables toute l'importance de maintenir la mobilisation collective de l'ensemble des partenaires.

La répartition financière pour l'année 2017 est la suivante :

- État (DRE) : 30 000 € ;
- Conseil Départemental : 19 000 € (+ 4 000 € observatoire social),
- CAF : 15 000 €,
- Ville de Morlaix : 10 000 € + 46 000 € (DRE),
- Morlaix Communauté : 88 000 €.

Considérant l'enveloppe disponible, le comité de pilotage a souhaité soutenir en priorité les projets permettant :

- **de développer ou de renouveler une action spécifique** sur les quartiers Politiques de la ville et à destination des publics relevant des axes d'intervention du Contrat de Veille active,
- **ou de consolider les structures présentes de façon permanente** sur les quartiers et dont l'objet même est d'accompagner des publics relevant de la politique de la ville (ex : Centres sociaux, MAJ, MJC, Coup de pouce, Morlaix Mobilité...). Ces structures agissent également au quotidien dans la mobilisation et la participation des habitants.

Vu l'avis favorable de la commission Cohésion sociale du 9 mai 2017,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal - Cohésion Sociale , fonction 524, nature 6574,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver les attributions de subventions détaillées dans la programmation financière du comité de pilotage du 7 avril 2017,**

- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer la convention de partenariat 2017 avec le CIDFF.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

CULTURE - PATRIMOINE

Délibération D17-114

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Office municipal des sports

Rapporteur : Françoise Raoult

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 45

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 48

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Auréan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen, **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Penneç,

Étaient absents excusés : **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Morlaix** : Marie Simon Gallouédec, Annie Piriou **Plouigneau** : Béatrice Picart

Le CMS (centre de médecine sportive) créé en 1974 et situé à Morlaix, rue Eugène Pottier à la Boissière, dans les locaux de l'Office Municipal des Sports est présidé par Monsieur Jean-Yves Tanguy.

Les locaux sont mis à disposition gracieusement par la ville de Morlaix, qui prend en charge les fluides, l'entretien et la maintenance du bâtiment et de ses abords.

Le CMS emploie deux médecins vacataires (à temps variable), diplômés de médecine sportive et une secrétaire à temps plein (1,2 ETPT). Il compte 25 bénévoles et 53 associations adhérentes. Il joue un rôle de dépistage et de prévention, tant chez l'adulte (conseils vis-à-vis des pratiques sportives, prévention des troubles musculo-squelettiques, prévention cardio-vasculaire), que chez l'enfant (nutrition santé / addictions, troubles de la statique vertébrale et des ostéochondroses de croissance, anomalies auscultatoires cardiaques et des anomalies à l'électrocardiogramme (ECG) de repos). Le CMS propose des consultations de « non-contre indication à la pratique sportive », aux sportifs licenciés ou non, aux membres d'associations sportives morlaisiennes, d'associations de l'agglomération, voire d'autres communes (Pays de Morlaix, Pays de Carhaix, sportifs de passage domicilié hors Bretagne). Cette consultation est demandée pour l'obtention de certificats médicaux de « non-contre indication à la pratique sportive » en compétition ou en loisirs. Le CMS propose donc des tests d'effort et un suivi du sportif (suivi des examens antérieurs). Il dispose d'un certain nombre d'équipements (3 tables d'examen dont une électrique, un spiromètre, une imprimante spécial spiromètre, un tympanomètre avec imprimante, deux ECG dont un avec une imprimante, des tensiomètres, des otoscopes, des stéthoscopes, une balance, des toises, des échelles optométriques, un défibrillateur). Enfin, les médecins du sport s'avèrent nécessaires pour certains sports (sports subaquatiques, voltige aérienne, sports automobiles,...) et pour certaines demandes (simple ou double sur-classement).

Par ailleurs, le CMS organise des informations et des formations aux premiers secours.

Parmi les 516 consultations figurent : pratiques sportives normales nécessitant visite de non-contre indication avec tests spécifiques (281) ; sports à risque (plongée, hockey subaquatique, moto, sport automobile,...) (128) ; Centre labellisé d'entraînement (Landerneau et Guingamp)

(1) ; Surclassement (Football, basket-ball et handball) (19) ; sections (voile, foot et handball) (12), faculté de sport (STAPS) (28) ; arbitres (20) ; handicapés (16) ; 3^e âge (7) ; test effort (3) ; suivi (1).

En 2016, le CMS a enregistré 454 consultations sur le territoire de Morlaix Communauté (contre 530 en 2015) : Morlaix (217), Saint-Martin-des-Champs (48), Plourin-lès-Morlaix (24), Plougonven (11), Plouezoc'h (20), Garlan (12), Carantec (14), Taulé (11), Plouigneau (18), Pleyber-Christ (14), Plougasnou (6), Saint Thégonnec Loc-Éguiner (7), Sainte-Sève (3), Locquéholé (3), Locquirec (9), Le-Cloître Saint-Thégonnec (7), Guimaëc (2), Henvic (8), Saint-Jean-du-Doigt (2), Lanmeur (8), Guerlesquin (1), Botsorhel (1), Plouégat-Guerrand (3), Lannéanou (0), Le Ponthou (0), Plouégat-Moysan (1), Plounéour-Menez (5).

En 2016, ont été recensées également 62 consultations d'habitants résidant sur des communes hors Morlaix Communauté (autres communes du Pays de Morlaix et Côtes d'Armor).

Lors de sa séance du 4 juillet 2016, le Conseil de Communauté a acté le fait que Morlaix Communauté se substituera désormais aux communes pour allouer un soutien au CMS de l'Office Municipal des Sports de Morlaix (16 100 € en 2016). Les communes ont été informées par un courrier du 5 décembre 2016.

En 2017, l'OMS sollicite Morlaix Communauté pour un même montant, soit 16 100 € au bénéfice de l'activité du CMS :

- > 10 000 € au titre de sa politique intercommunale,
- > 6 100 € en lieu et place des communes participant au financement du CMS.

À noter que l'OMS a conventionné avec la Clinique de la Baie et l'hôpital de Morlaix.

Les tarifs appliqués depuis le 1^{er} mai 2017 sur le territoire de Morlaix Communauté sont les suivants :

- > 10 € pour les enfants jusqu'à 16 ans,
- > 20 € pour les adultes.

Vu l'avis favorable de la commission Culture du 10 mai 2017,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver l'attribution d'une subvention de 16 100 € à l'Office Municipal des Sports pour le soutien au Centre de Médecine Sportive (budget principal - Sport (415), imputation 6574),**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer la convention d'attribution de subvention 2017.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D17-115

Objet : Attribution de subvention de fonctionnement à l'association Saint-Pol-Morlaix

Rapporteur : Françoise Raoult

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 45

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 48

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Auréan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard
Avait donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen, **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec,
Étaient absents excusés : **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Morlaix** : Marie Simon Gallouédec, Annie Piriou **Plouigneau** : Béatrice Picart

L'association Saint-Pol-Morlaix créée le 26 juin 1989 et présidée par François Le Dissès, compte 600 adhérents et 600 bénévoles. Elle est affiliée à la Fédération Française d'Athlétisme.

Depuis sa création, grâce aux efforts de tous ses organisateurs, partenaires et bénévoles, elle n'a cessé de gagner en notoriété pour se placer au meilleur rang des courses sur route en Bretagne et en France (7^e événement français sur 6 500 courses). Elle attire des coureurs de tous horizons dont des internationaux.

En 2016, 7 500 coureurs et plusieurs milliers de spectateurs étaient présents à ce rendez-vous annuel. Ces courses sont une formidable vitrine pour le tourisme, l'économie de notre région. Par exemple, bon nombre d'hôtels affichent complet durant cette période.

La 45^e édition des courses pédestres Saint-Pol-Morlaix aura lieu le 5 novembre 2017. En plus de cette célèbre course et après 12 ans d'absence, l'association a également souhaité renouveler le semi-marathon de la Baie de Morlaix, entre Carantec et Plouezoc'h, le 23 avril 2017.

Par ailleurs, l'association Saint-Pol-Morlaix est locataire à la Maison de la Mer, propriété de Morlaix Communauté, depuis le 1^{er} septembre 2014. En janvier 2017, les tarifs ont été augmentés. Le montant du loyer annuel s'élève désormais à 2 089 € contre 1 990,20 € en 2016.

L'association sollicite Morlaix Communauté à hauteur de 19 000 € pour l'organisation des courses et pour la prise en charge de la redevance à la Maison de la Mer.

Pour mémoire, une subvention de 14 145 € a été allouée en 2016 comprenant 13 000 € pour l'organisation des courses pédestres et une aide compensatoire de 1 145 € (1990,20 € - 844,20 €) pour la redevance d'occupation à la Maison de la Mer.

En 2017, il est proposé l'attribution d'une aide de 14 244 € à l'association Saint-Pol-Morlaix, comprenant 13 000 € pour l'organisation des courses pédestres et une aide compensatoire de 1 244 € (2 089 € - 844 €) pour la redevance d'occupation à la Maison de la Mer.

Vu l'avis favorable de la commission Culture du 10 mai 2017,

Le Conseil de Communauté est invité à :

- **approuver l'attribution d'une subvention de 14 244 € à l'association Saint-Pol-Morlaix (budget principal - Sport (415), imputation 6574), selon la répartition suivante :**
 - > **13 000 € pour l'organisation des courses pédestres,**
 - > **1 244 € d'aide compensatoire pour la redevance d'occupation à la Maison de la Mer ;**
- **autoriser le Président ou son représentant, à signer la convention d'attribution de subvention 2017.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D17-116

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement au Club Nautique Morlaisien

Rapporteur : Françoise Raoult

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 45

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 48

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Henvic** : Christophe Micheau **Landmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen, **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec,
Étaient absents excusés : **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Morlaix** : Marie Simon Gallouédec, Annie Piriou **Plouigneau** : Béatrice Picart

Le CNM (Club Nautique Morlaisien) créé en 1998 et présidé par Philippe Dornic, compte 1 salarié ETP (éducateur sportif/entraîneur), 15 bénévoles et 147 adhérents tournés essentiellement vers la compétition (de niveau départemental, régional, interrégional et national), originaires de tout le territoire du Pays de Morlaix, et notamment de la communauté d'agglomération.

L'association est agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, et bénéficie de l'agrément École de natation française depuis 2008.

Le club propose des entraînements de natation à la compétition pour lesquels il utilise les lignes d'eau de l'Espace aquatique du pays de Morlaix, implanté sur la commune de Plourin-lès-Morlaix. Il propose également des journées de compétition. Le CNM compte parmi ses adhérents des nageurs présents dans les finales et sur les podiums à l'échelle du Grand ouest et lors des Championnats de France. Parmi eux, une nageuse de niveau national inscrite sur les listes ministérielles « espoirs », Morgane Domic, qui a participé avec l'équipe de France junior à un championnat d'Europe en eau libre en Suisse l'été dernier.

Le CNM anime également une section « sauvetage » permettant aux jeunes du territoire de valider le Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (diplôme permettant la surveillance des plans d'eau l'été).

La demande de subvention, d'un montant de près de 34 057 € concerne :

- x **l'utilisation de lignes d'eau à l'Espace aquatique, de septembre 2016 à juin 2017** :
 - x 3 fois par semaine, sur 2 couloirs, pour les groupes d'entraînement « compétition » du club avec 20 nageurs par créneau,
 - x 1 fois par semaine, sur 2 couloirs, pour la section scolaire en partenariat avec le collège Saint-Joseph (15 élèves par semaine).
- soit 14 lignes d'eau sur 42 semaines par an (période scolaire), à 30 € l'unité :
30 € x 14 lignes x 42 semaines = **17 640 €**
- x la mise à disposition du bassin de l'Espace aquatique durant **2 journées de compétition dans l'année, soit 3 000 €** (100 à 150 nageurs par jour de compétition).

Une convention est renouvelée chaque année entre la société LSU Morlaix, gestionnaire de l'Espace Aquatique du Pays de Morlaix et le Club Nautique Morlaisien. La saison sportive du CNM est engagée depuis septembre 2016. Ils utilisent les lignes d'eau et recevront une facture en juin 2017 de LSU Morlaix (l'utilisation des lignes d'eau facturée au CNM, correspond exactement au montant qu'ils sollicitent auprès de Morlaix Communauté).

- x à noter que pour l'année 2017, une autre convention a également été signée pour **l'activité natation synchronisée**.
 - x 4 lignes d'eau sont utilisées. Le CNM sollicite Morlaix Communauté à hauteur de **5 040 €** (4x30x42).
- x enfin, le CNM sollicite une aide de **8 200 € pour le soutien à l'emploi de leur salarié**. De plus le CNM loue un local à la Maison de la mer, propriété de Morlaix Communauté depuis le 1^{er} septembre 2014. En janvier 2015, des changements d'affectation et de tarifs ont été opérés par Morlaix Communauté. Des aides supplémentaires sont donc sollicitées en vue de compenser l'augmentation des redevances d'occupation (5 € le m² par mois au lieu de 2,50 € le m² par mois précédemment). **Le montant du loyer annuel est de 663 € contre 485,70 € initialement.**

Le CNM sollicite donc Morlaix Communauté à hauteur de 34 057 € pour l'utilisation des lignes d'eau à l'Espace aquatique (22 680 €), pour l'organisation de deux compétitions annuelle (3 000 €), pour le soutien d'un emploi (8 200 €) et pour **une aide compensatoire (177 €)**.

Sur ce dernier point, Morlaix Communauté avait validé par principe le versement d'une aide compensatoire pour prendre en charge l'augmentation de la redevance par rapport au loyer initial. Ce qui correspond à un montant d'environ 177 € (663 € - 486 €). Il n'est pas prévu de prise en charge totale de la redevance.

Pour mémoire, en 2016, le CNM a perçu une subvention totale de 22 814 € : 21 168 € pour l'utilisation des lignes d'eau, 1 500 € pour une compétition annuelle € et 146 € pour la redevance d'occupation.

En 2017, il est donc proposé l'attribution d'une aide de 20 817 € au CNM (17 740 € pour les 14 lignes d'eau, 3 000 € pour les 2 journées de compétition et 177 € d'aide compensatoire au loyer).

Vu l'avis favorable de la commission Culture du 10 mai 2017,

Le Conseil de Communauté est invité à

- **approuver l'attribution d'une subvention de 20 817 € au Club Nautique Morlaisien (budget principal -Sport (415), imputation 6574), selon la répartition suivante :**
 - **utilisation de 14 lignes d'eau à l'Espace aquatique : 17 740 €,**
 - **organisation de deux compétitions annuelles : 3 000 €,**
 - **prise en charge de l'augmentation de la redevance d'occupation du local à la Maison de la Mer : 177 € ;**
- **autoriser le Président ou son représentant, à signer la convention d'attribution de subvention 2017.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D17-117

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Morlaix-Plougonven Handball

Rapporteur : Françoise Raoult

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 45

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 48

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen, **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec,

Étaient absents excusés : **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Morlaix** : Marie Simon Gallouédec, Annie Piriou **Plouigneau** : Béatrice Picart

Situé sur les villes de Morlaix et Plougonven, le MPH (Morlaix-Plougonven Handball) présidé par Eric Boustouler, est né de la fusion il y a 15 ans, des clubs de l'Amicale laïque Morlaix et de Jeunesse Unie Plougonven.

La formation et le développement sont au cœur du fonctionnement de cette association, tant féminin que masculin avec la formation des joueurs mais aussi des encadrants (dirigeants, techniciens et arbitres).

Le MPH, c'est aujourd'hui :

- 221 licenciés issus du Pays de Morlaix et 40 communes représentées,
- 19 équipes allant de la Nationale 3 masculine et féminine aux débutants,
- 15 techniciens et arbitres de tous niveaux,
- plus de 30 bénévoles.

Les objectifs du MPH sont les suivants :

- faire évoluer l'équipe masculine en Nationale 2 à moyen terme,
- proposer une formation de qualité aux jeunes joueurs à tous les niveaux de pratique,
- développer la pratique du handball sur le territoire (promotion auprès des scolaires – école, TAP, ..., élever le niveau de formation, créer un emploi pour mener ce développement et coordonner les techniciens).

Depuis la saison 2016-2017, le MPH emploie un salarié en apprentissage en BP JEPS (Brevet professionnel Jeunesse, Éducation populaire et sport) qui propose des séances d'initiation dans les écoles de la communauté.

Il a été indiqué lors de la dernière Assemblée générale que « le bilan est globalement positif pour les 21 équipes engagées en championnat, avec une satisfaisante 6e place en Nationale 3 pour les seniors gars et filles et de belles réussites chez les jeunes, puisque les 17 ans filles et garçons ont terminé seconds en Région, les 14 ans filles et garçons, respectivement premières et troisièmes en Départementale.

Le MPHB, qui a pu compter, cette saison, sur dix de ses jeunes joueurs pour arbitrer plus de 90 matchs, ouvrira, dès la rentrée prochaine, une école d'arbitrage sous la responsabilité de Pascal Piotrowski. Stevan Stricot et Mathieu Salou ont été retenus en sélection départementale et Elsa Tanguy, Nolwenn Davoet, Awena Péron et Salomé Menes, en sélection régionale. »

Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 88 000 €. À noter que les coûts de déplacement constituent un poste de dépenses élevé (31 000 km effectués par l'ensemble des équipes).

Le MPHB sollicite de Morlaix Communauté une subvention de fonctionnement de 14 000 € au titre de l'année 2017. Pour mémoire, l'association a bénéficié d'une subvention de 12 000 € en 2016.

Vu l'avis favorable de la commission Culture du 10 mai 2017,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'attribution d'une subvention de 12 000 € au Morlaix-Plougonven Handball pour sa participation au championnat national (budget principal - Sport (415), imputation 6574).

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D17-118

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Taulé-Carantec Handball

Rapporteur : Françoise Raoult

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 45

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 48

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Henvic** : Christophe Micheau **Landmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Auréan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen, **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec,

Étaient absents excusés : **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Morlaix** : Marie Simon Gallouédec, Annie Piriou **Plouigneau** : Béatrice Picart

Créée en 1998, l'Union Sportive Taulésienne de Handball nouvellement nommée Taulé-Carantec Handball (pour faire suite à la fusion de la JSC Carantec et de l'UST Taulé) et présidée par Denis Lemeunier, se compose de 185 adhérents et 25 bénévoles.

Les objectifs de la saison 2016-2017 sont les suivants :

- > faire progresser l'équipe Séniors féminines du Championnat de National 3 au niveau 2 ;
- > proposer une offre de pratique à tous les niveaux d'âge à partir de 5/6 ans et même loisirs ;
- > au 1^{er} septembre 2016, fusion du club de Taulé et Carantec pour mutualiser les moyens humains et financiers, et surtout proposer une offre de pratique à tous les niveaux, du débutant au niveau National (avec la fusion effective en juin, le club passera à environ 180 licenciés).

L'accession au niveau national implique des contraintes :

- financières : déplacements plus lointains (région parisienne), arbitrage plus coûteux, frais d'entraîneurs notamment, redevances ligue (licences, affiliations, mutations, formations,...) ;
- sportives : continuer à faire évoluer les autres équipes des différentes tranches d'âges ou niveaux pour alimenter à l'avenir l'équipe première ;
- de formation : le niveau national exige des cadres formés ;
- de fonctionnement du club : plus de bénévoles disponibles, des règles plus strictes à respecter lors de l'organisation des rencontres de Nationale 3.

La fusion des clubs de Taulé et de Carantec a permis de faire évoluer 19 équipes cette année en championnat de France avec une particularité : à partir des moins de 15 ans, les équipes sont exclusivement féminines.

À noter que des formations techniques des encadrants sont proposées.

Deux labels vont être obtenus cette année : un pour la formation des jeunes de moins de 12 ans (école de hand) et un récompensant les clubs qui forment de jeunes arbitres.

À noter que cette année, une jeune fille de 15 ans évolue en équipe de France Cadette.

Le budget de l'association 2016-2017 s'élève à 56 400 € (dont 21 200 € de valorisation : bénévolat). Le budget prévisionnel de l'action s'élève à 41 400 € hors valorisation.

L'association sollicite Morlaix Communauté à hauteur de 8 000 € au titre de l'année 2017. Pour mémoire, l'association a bénéficié d'une subvention de 8 000 € en 2016.

Les communes de Carantec et de Taulé ont alloué chacune une subvention de 5 000 €. Le Conseil Départemental quant à lui, a alloué une subvention de 4 500 €.

Vu l'avis favorable de la commission Culture du 10 mai 2017,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'attribution d'une subvention de 8 000 € à l'association Taulé-Carantec Handball pour la participation du club au championnat national (budget principal - Sport (415), imputation 6574).

Agnès Le Brun fait part d'une remarque déjà faite en Conseil des maires : plusieurs subventions viennent d'être attribuées à des associations sportives, avec une ligne qui avait été définie, à laquelle il est parfois dérogé, et c'est très bien pour les bénéficiaires, mais certains se sentent exclus, à juste titre. Aussi elle aimerait que soit relancée cette réflexion : comment fait-on pour le sport ? La règle qui avait été donnée était que chaque commune s'occupe de ses sportifs, ce qui peut effectivement s'entendre, mais Agnès Le Brun pense par exemple à l'UCPM, école de cyclisme que personne ne finance, ou très peu, et qui rend un vrai service à la population. La réflexion mériterait d'être relancée sur ce sujet.

Françoise Raoult répond qu'il n'y a pas de dérogation : les clubs soutenus l'étaient précédemment.

La demande est de savoir si dans le cadre de la formation cycliste à l'UCPM, on peut revenir sur le dispositif, reprend Jean-Luc Fichet. La question sera évoquée.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D17-119

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement au Comité des fêtes de Le Ponthou

Rapporteur : Françoise Raoult

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 45

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 48

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéololé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Auréan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle

Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard
Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen, **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec,
Étaient absents excusés : **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Morlaix** : Marie Simon Gallouédec, Annie Piriou **Plouigneau** : Béatrice Picart

Créé en 1975 et annuellement reconduit, le 42^e Grand Prix du Viaduc a réuni en 2016 plus de 2 000 spectateurs. Pour lui donner une autre envergure, une nouvelle action L'Estivale Bretonne, a vu le jour en partenariat avec les communes de Poullaouen et de Scrignac : le Grand Prix de la Mine le samedi 5 août, et le Grand Prix du Viaduc à Le Ponthou le dimanche 6 août, incluant l'hébergement et la restauration des 18 équipes élites nationales et étrangères retenues, soit environ 110 coureurs au départ de chaque épreuve. Chaque comité a gardé son indépendance d'organisation mais a mutualisé certaines dépenses de fonctionnement.

En 2016, 3 200 € avait été alloués par Morlaix Communauté au Comité des fêtes de Le Ponthou, organisatrice de l'action. L'association compte, 23 adhérents, 30 bénévoles et un salarié à temps partiel au moment des festivités (59 heures en 2016).

En 2017, L'Estivale Bretonne monte en puissance. Elle en comptera quatre épreuves au lieu de deux en 2016, avec la venue des épreuves de Plévin-Paule-Plévin et de Loudéac (4 épreuves sur 4 jours). Les quatre comités des fêtes ont créé une association de type loi 1901 afin de mutualiser certaines dépenses de fonctionnement et solliciter des subventions auprès de la Région Bretagne et du Département du Finistère. Cette organisation permet ainsi à chaque comité de garder son indépendance.

L'épreuve du 43^e Grand Prix du Viaduc, prévue le 6 août 2017, étant classée Fédérale Élites Amateurs, se déroulera sous l'égide de la Fédération Française du Cyclisme.

L'accès, tout public, sera gratuit.

Le budget prévisionnel de l'action 2017 s'élève à 25 400 € et est réparti comme suit :

- > 14 200 € de participation du comité à l'Estivale Bretonne,
- > 11 200 € de participation propre à l'organisation du 43^e Grand Prix du Viaduc.

Le Comité des fêtes de Le Ponthou sollicite de Morlaix Communauté une subvention de 4 000 €, au titre du 43^e Grand Prix du Viaduc.

Vu l'avis favorable de la commission Culture du 10 mai 2017,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'attribution d'une subvention de 3 200 € au Comité des fêtes de Le Ponthou, au titre du 43^e Grand Prix du Viaduc (budget principal - Sport (415), imputation 6574).

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D17-120

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Maison des Jeunes et de la Culture - Trock'Son - Année 2017 – 3^e mouvement

Rapporteur : Françoise Raoult

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 45

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 48

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Auréan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon,

Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard
Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen, **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec,
Étaient absents excusés : **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Morlaix** : Marie Simon Gallouédec, Annie Piriou **Plouigneau** : Béatrice Picart

La Maison de la Jeunesse et de la Culture (MJC) de Morlaix est une association d'animation socio-culturelle. Basée au centre-ville de Morlaix. Elle est présidée par Frédéric Réguerre, dirigée par Éric Even et compte 722 adhérents et 22 bénévoles. Elle comprend 17 salariés (6 équivalents temps-plein).

L'espace musiques actuelles « Trock'Son » a été créé en 1986. Il s'agit d'un secteur d'animation jeunesse intégré au schéma départemental Musiques Actuelles mis en place par le Conseil Départemental et par Musiques et Danses en Finistère.

Dans le cadre de l'espace Musiques actuelles Trock'Son, la MJC poursuit sa mission d'accompagnement du domaine musical basée sur 5 axes principaux :

- > la connaissance du domaine des Musiques Actuelles - MA (médiation culturelle, conférences, échanges artistiques,...),
- > la formation et l'accompagnement des adhérents Trock'Son (stages techniques, « master class », organisation de projets, enregistrement de démos, accompagnement à la pratique scénique, écriture slam ou chansons, travail vocal, MAO (musique assistée par ordinateur), prise de son, sonorisation de concert, etc.)
- > la programmation de groupes dans le cadre de l'accompagnement à la scène (concerts Trock'Son, échanges avec les différents réseaux MA, participation aux événements locaux,...),
- > l'accompagnement des associations du territoire communautaire (accompagnement, information, interventions techniques, participation aux événements tel que Festifoot, Journée Jeunesse, Bel été,...)
- > la participation aux réseaux MA : Réseau Musiques Actuelles en Pays de Morlaix (qui regroupe les lieux de répétitions de la Communauté : Ti ar Re Yaouank de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, Ti an Oll de Plourin-lès-Morlaix et la MJC de Morlaix), Réseau à Vous les Studios, Fédération des MJC).

C'est un outil au service des pratiques amateurs d'un public d'adolescents et aussi d'adultes. Cet espace de musique accueille de nombreux groupes et organise des répétitions, des concerts, des conférences et des formations. Tom Guadagnin, animateur spécialisé Musiques Actuelles, accompagne les musiciens et organise avec eux et l'équipe de la MJC, l'accueil et l'animation de cet espace.

L'année 2016 a été marquée par le 30^e anniversaire de Trock'Son, lors duquel se sont produits de nombreux groupes du dispositif et les groupes de professionnels, Exode et les Monty Picon, invités pour l'occasion, ont enregistré 270 entrées. On a décompté un nombre d'adhérents supplémentaire (179 adhérents) et recensé 660 séances, soit 1 871 heures de répétitions de groupes). À noter que le nombre de musiciens allant croissant, l'équipement ne permet plus de répondre à l'ensemble des demandes. Un roulement est donc mis en place. C'est également : 7 concerts organisés, 5 stages programmés, 13 projets accompagnés, des conférences sur la musique (exemple : Les racines du Rock avec le conférencier Musiques actuelles, Christophe Brault, en octobre 2016), une action de prévention et de sensibilisation sur les risques auditifs (3 séances de concert pédagogique « Peace and Love » en décembre en partenariat avec Morlaix Communauté et la Mutualité Française Bretagne – 240 jeunes concernés), la participation de Trock'Son à différents événements (Zic A San Seo, fête de la musique, Bel Eté, etc.).

Pour l'année 2017, les missions de Trock'Son se poursuivent selon la même formule (accompagnement des jeunes, des associations, participation aux événements,...).

À noter, des concerts dans le cadre du projet « Générations urbaines », issu du mouvement Street (Culture Hip Hop), la sortie de la 6^e compilation Trock'Son en juin 2017, de nombreux concerts de musiques actuelles, des stages (conception musicale par ordinateur, enregistrement, mixage, stage voix), des conférences (musique « Métal, seconde période » 24 janvier, « les grands courants de l'électro » dans le cadre du Festival Panoramas le 4 avril, « Soul Power » de Rotor Jambreks, les 11 et 12 mai, sur le thème de la musique soul et de la lutte pour les droits civiques des afro-américains,...).

Mais aussi de nombreux autres projets (soirée Jeunes Talents Hiver Notes ; échanges avec

MJC Harteloire de Brest et MJC Antipode de Rennes ; projets de médiation culturelle ; élaboration d'un projet de mini tournée avec les jeunes adhérents au dispositif ; travail avec le Patio et d'autres partenaires sur la création d'un séjour de création artistique ; poursuite du travail de maillage du territoire avec la proposition d'interventions en direction des scolaires et des structures enfance-jeunesse).

Le budget prévisionnel 2017 de Trock'Son s'élève à 56 788 € (hors valorisation).

La demande de subvention de la MJC pour Trock'Son en 2017 s'élève à 24 000 €. Pour mémoire, en 2016, une subvention de 20 000 € a été allouée à la MJC dans le cadre de son dispositif Trock'Son.

Vu l'avis favorable de la commission Culture du 22 mars 2017,

Au vu de l'intérêt des actions menées par la MJC de Morlaix, il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver l'attribution d'une subvention de 20 000 € à la MJC de Morlaix pour l'espace de musiques actuelles Trock'son (Budget principal Culture (33), imputation 6574),**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer une convention de partenariat avec la Maison des Jeunes et de la Culture pour l'année 2017,**

Ismaël Dupont souhaite apporter un témoignage sur la qualité du travail effectué par Trock'son et Tom Guadagnin, notamment dans le cadre du festival Générations Urbaines, il y a vraiment eu la volonté d'aller chercher les établissements scolaires, avec diffusion d'un film sur le hip-hop lourd d'enseignements sociaux et humanistes, et avec le témoignage d'un jeune rappeur du territoire qui a rappé devant les élèves, qui s'en souviennent encore. Au CDI du collègue Mendès-France, où travaille Ismaël Dupont, les élèves regardent presque tous les jours des vidéos du rappeur en question. Cela montre que d'autres propositions culturelles que celles que l'on peut voir sur MTV ont vraiment un impact. La conférence sur le hip-hop et le social était aussi très intéressante.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D17-171

Objet : Petit patrimoine non-classé - Attribution d'une subvention d'investissement à l'association Patrimoine de Plougasnou

Rapporteur : Françoise Raoult

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 45

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 48

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Auréan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen, **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec,

Étaient absents excusés : **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Morlaix** : Marie Simon Gallouédec, Annie Piriou **Plouigneau** : Béatrice Picart

Comptant 118 adhérents en juin 2016, l'association Patrimoine de Plougasnou a pour but de sensibiliser et faire connaître le patrimoine historique de Plougasnou, initier des actions de conservation et de sauvegarde de ce patrimoine et y participer, et organiser des visites extérieures à la commune.

L'association souhaite aujourd'hui entamer la restauration de deux calvaires :

- la croix de Kergreis qui rappelle les ravages de la grande peste de 1588 (réfection des deux bras du crucifié, d'une tête à l'enfant),
- la croix de Kerangroas qui rappelle l'installation, en 1040, du prieuré de Saint-Georges et la création d'une école gratuite pour les enfants du voisinage (réfection de la tête de Saint-Jean).

Ces deux plus anciens petits monuments de la commune de Plougasnou, visibles de la voie publique, sont témoins de pages d'histoire de la commune. Pour la restauration de ces croix, il est fait appel à un artisan-tailleur de pierres qualifié, Joël Kerhervé de Lannedern, agréé par l'Architecte des Bâtiments de France (extrait du courrier d'Olivier. Thomas, Architecte des Bâtiments de France, « *Ces croix, bien que non-protégées, sont remarquables [...]. J'ai l'honneur de vous faire part de mon avis favorable à la restauration de ces croix et ne peux que vous encourager à continuer la restauration du patrimoine non-protégé en vous entourant comme vous le faites d'artisans très qualifiés [...]* » .

Ces travaux de dépose, restauration et pose sont estimés à 3 200 € TTC. La commune de Plougasnou et l'ULAMIR Patrimoine participent respectivement à hauteur de 1 100 € et 500 €. Morlaix Communauté est sollicitée à hauteur de 25 % du montant TTC, soit 800 €.

À noter qu'une fois restaurées, l'histoire de ces croix sera mise en ligne sur le site de l'association <http://patrimoinedeplougasnou.weebly.com/>. Une réédition des circuits pédestres est également envisagée avec une diffusion gratuite. Enfin, un panneau descriptif sera installé à proximité de chaque croix en lien avec la commune.

Vu la délibération D16-278 du 19 décembre 2016, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé les critères de sélection et les dispositifs de soutien à la conservation et la restauration du petit patrimoine non-classé,

Considérant l'intérêt du dispositif et afin de soutenir les communes et les associations du territoire dans leurs efforts de valorisation du patrimoine,

Considérant que les crédits disponibles sont inscrits au budget principal – Culture, sur la ligne budgétaire Fonds de concours-aide à la valorisation du petit patrimoine non-classé, article 2041412, fonction 324,

Vu l'avis favorable de la commission Culture du 10 mai 2017,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'attribution d'une subvention d'investissement de 800 € à l'Association Patrimoine de Plougasnou pour la restauration de deux calvaires.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Délibération D17-122

Objet : Avenant n°1 à la convention de partenariat avec la commune de Plougasnou pour l'exploitation du port de Primel

Rapporteur : Claude Poder

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 44

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 47

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen, **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Penneç,
Étaient absents excusés : **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Morlaix** : Marie Simon Gallouédec, Annie Piriou, Sarah Noll **Plouigneau** : Béatrice Picart

Morlaix Communauté et la Commune de Plougasnou sont liées par une convention de partenariat pour l'exploitation du port de Primel, qui précise la répartition des compétences et responsabilités sur le périmètre portuaire, sécurise leur exercice, et définit les domaines et modalités de soutien respectifs pouvant être développés sur le port afin d'améliorer le service public rendu aux usagers et citoyens.

Il est proposé un avenant n°1 à cette convention permettant les nouvelles actions suivantes :

- > à la demande de la commune de Plougasnou :
 - ✓ un appui technique d'ordre général pour la gestion du port de Térénez : conseils méthodologiques et juridiques pour l'exploitation et l'entretien des ouvrages portuaires,
 - ✓ une assistance au placement des navires visiteurs.
- > à la demande de Morlaix Communauté :
 - ✓ la possibilité de remiser le véhicule portuaire au sein des locaux communaux,
 - ✓ le nettoyage de certaines cales par la commune de Plougasnou, à l'aide de son matériel adapté.

Les conséquences financières (heures, matériels, consommables utilisés, etc.) de ces nouvelles actions seront comptabilisées. Une facturation pourra être réalisée si les conséquences financières pour une partie étaient supérieures ou égales à 10 % de celles comptabilisées par l'autre partie.

La facturation sera basée sur :

- > les barèmes horaires de la commune de Plougasnou pour ce qui concerne le matériel et la mobilisation des agents de la commune et de Morlaix Communauté,
- > les coûts réels des éventuelles fournitures.

Vu la délibération D16-083 du 21 mars 2016, par laquelle le Conseil de Communauté de Morlaix Communauté a approuvé la convention de partenariat avec la commune de Plougasnou pour l'exploitation du port de Primel - Le Diben

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de l'espace du 2 mai 2017,

Considérant la la volonté des parties de renforcer ce partenariat,

Le Conseil de Communauté est invité à :

- **approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec la commune de Plougasnou pour l'exploitation du port de Primel,**
- **autoriser le Président ou son représentant, à signer ledit avenant.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D17-123

Objet : PLH 2014-2019 - Orientation 2 : Améliorer l'offre locative sociale existante, développer l'offre très sociale - Programmation HLM 2017 - Offre nouvelle

Rapporteur : François Giroto

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 44

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 47

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François

Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen, **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Penneç, Étaient absents excusés : **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Morlaix** : Marie Simon Gallouédec, Annie Piriou, Sarah Noll **Plouigneau** : Béatrice Picart

La programmation HLM 2017 a été élaborée selon la méthode des appels à projets et a été validée par les réunions de concertation sur l'appel à projets en février 2016. Puis elle a été confirmée lors des réunions organisées par organisme HLM, avec les communes concernées, en novembre 2016, suite aux études de faisabilité.

La programmation 2017 initiale prévoyait **14 opérations, comprenant 92 logements locatifs sociaux familiaux, soient 53 PLUS / 3 PLUS CD (construction-démolition) / 26 PLAIO / 6 PLAIA, 4 logements en location-accession (PSLA) et 79 logements locatifs sociaux en structure, soient 13 PLUS et 59 PLS.**

À la suite de la baisse de l'enveloppe d'objectifs et de financement régionale allouée à la Bretagne cette année, Morlaix Communauté, comme tous les autres délégataires des aides à la pierre, n'a pas obtenu le financement intégral de sa programmation de logements sociaux familiaux, ainsi **8 logements familiaux PLUS et 2 PLAI** ne pourront être financés :

L'enveloppe prévisionnelle s'élève **195 823 €** (1 € par logement pour les PLUS, 2 175 € pour les PLUS CD, 5 785 € pour les PLAIO et 8 400 € pour les PLAIA) dont 60% seront délégués en début d'année.

Les opérations pourront être agréées et être accompagnées financièrement sur les crédits de l'État et sur les crédits du PLH. **Les communes pourront solliciter 70 % des aides communautaires dès approbation des délibérations.**

Une réunion s'est tenue avec l'ensemble des bailleurs le 31 mars 2017. Pour assurer la diminution du nombre de logements, il a été décidé de ventiler les opérations sur une liste principale et sur une liste complémentaire, en fonction de leurs avancées. En fonction de crédits supplémentaires qui pourraient être alloués à Morlaix Communauté en fin d'année (suite à l'annulation ou au report d'opérations d'autres délégataires), les opérations de la liste complémentaire pourront éventuellement être financées sur la programmation 2017. Sinon, ces opérations seront reportées et prioritaires en programmation 2018.

Vu l'avis favorable de la commission de l'Aménagement de l'espace du 2 mai 2017,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver la programmation HLM 2017 – Offre nouvelle liste principale / liste complémentaire.

François Giroto avoue n'avoir pas trop d'inquiétudes, car au mois de septembre, les délégataires qui n'auront pas tenu leurs objectifs rendent de l'argent, et Morlaix Communauté est là, comme d'habitude, pour le récupérer. Donc pas d'inquiétude pour le financement de ces logements.

Marlène Tilly refait ici les remarques faites en commission sur ce PLH 2014-2019. Elle salue tout d'abord le travail de synthèse des équipes. Encore une fois, elle avait demandé la répartition du budget par rapport aux différents objectifs, et ne l'a pas reçu. Elle vient de le photocopier. Première réflexion : on est sur un territoire bien pourvu en logement social. On obtient un logement sans délai. C'est ce qui est dit par les professionnels. Marlène Tilly pense pour sa part que le vrai défi à relever c'est la réhabilitation des centres-bourgs et centres-villes dans le parc privé. Aujourd'hui, sur le budget du PLH qu'elle vient de photocopier, sur les 9,7 millions d'euros du PLH, 1,3 million d'euros sont alloués à la réhabilitation du parc privé, soit un peu plus de 10 %. Il faudra réfléchir dans le prochain PLH à se donner des moyens dans ce domaine. Deuxième point : la communication, qu'elle estime insuffisante, voire défailante en ce domaine. Par exemple, pour la subvention votée pour les monte-personnes et ascenseurs, il n'y a pas eu de succès, mais pas de communication. C'est difficile d'avoir de la demande si on ne sait pas que l'offre existe. Marlène Tilly a eu l'occasion d'assister à une réunion à Lannion Trégor Communauté, où existe un point info Habitat, avec de nombreux documents. Marlène Tilly pense que ce serait bien de s'en inspirer.

François Giroto parle du budget alloué à la réhabilitation de l'habitat privé en centres-villes et centres-bourgs dans le bilan triennal, car il y a des actions intéressantes. Quant aux ascenseurs, le premier a été financé cette semaine.

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (Jean-Paul Vermot ne participe pas au vote).

Délibération D17-124

Objet : PLH 2014-2019 – Orientation 6 : renforcer la politique de l'habitat et son efficacité par une gouvernance consolidée - Action 6.2 : Observer, évaluer les actions du PLH - Bilan triennal de réalisation des actions du PLH pour la période 2014-2016

Rapporteur : François Giroto

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 40

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 42

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Auréan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen, **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec,

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marie Simon Gallouédec, Annie Piriou **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart

Le Programme local de l'Habitat 2014-2019 de Morlaix Communauté a été adopté par délibération du Conseil de Communauté du 9 décembre 2013.

L'article L. 302-3 du Code de la construction et de l'habitation oblige tout EPCI disposant d'un PLH, à délibérer annuellement sur son bilan de réalisation. Il est par ailleurs obligatoire de réaliser un bilan à mi parcours (triennal) du PLH qui sera présenté le 8 juin 2017 en Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

Le bilan triennal présente l'état de réalisation du PLH par orientation et pour chacune des actions. Par ailleurs, conformément aux engagements pris dans les délibérations déléguant au Président et au vice-Président l'attribution des aides au logement, ce rapport présente également le bilan des aides au logement attribuées par délégation du Conseil de Communauté ainsi que le bilan de la délégation de compétence des aides à la pierre.

Formellement, sur les 25 actions à mettre en œuvre sur les six ans du PLH 2014-2019, le bilan à mi-parcours fait apparaître :

- > 3 actions finalisées,
- > 13 actions bien engagées,
- > 6 actions à conforter,
- > 3 actions à engager.

Sur le fond, les actions clés, importantes ou pivots de ce PLH sont toutes bien engagées, conformes, voire en avance sur le plan de charge des six années de programme :

- > la programmation des 128 places en EPHAD est d'ores et déjà finalisée ;
- > la **programmation des logements sociaux**. 73 logements agréés en 2014 + 67 en 2015 + 31 en 2016 = 171 logements, soit **52,5 % de l'objectif global** (326 logements) ;
- > la nécessaire **réhabilitation des logements sociaux existants** : 7 opérations en chantier (dont deux très importantes totalisant 386 logements) concernant 418 logements soit **60 % de l'objectif global** (697 logements) ;
- > les **actions d'amélioration du parc privé** (programme Habiter Mieux, copropriétés, logements indignes, maintien à domicile...) : des dossiers engagés pour 634 soit **88 % de l'objectif global** (722 logements) ;

- la gouvernance du PLH est un chantier important qui repose essentiellement sur une multitude de dialogues et projets construits avec les différents partenaires. Les bons résultats obtenus sur les actions clés du PLH témoignent de la qualité du partenariat engagé.

Les actions complémentaires se mettent en place et restent pour la plupart à conforter.

- l'accompagnement à la rénovation thermique (hors OPAH) sera repositionné dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial et de la mise en œuvre d'une plate-forme de la rénovation de l'habitat ;
- les actions liées aux orientations foncières vont naturellement trouver des sorties opérationnelles dans le cadre du futur PLUi-H ;
- les politiques ciblées en direction des jeunes et des gens du voyage font l'objet d'investigations complémentaires pour bien cibler les besoins ;
- pour certaines cependant des difficultés structurelles se retrouveront sans doute dans les années à venir ;
- les dispositifs d'aides à l'accession dans le parc social (PSLA) et dans le parc privé sont confrontés à la réalité d'un marché immobilier qui redémarre doucement.

Vu la délibération D13-204 du 9 décembre 2013, par laquelle le Conseil de Communauté a adopté le Programme Local de l'Habitat 2014-2019,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 2 mai 2017,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver le bilan triennal 2014-2016 du Programme local de l'Habitat,**
- **d'autoriser sa transmission aux services de l'État.**

François Giroto rappelle en préambule quelques points forts du PLH. C'est un budget de 9 713 553 € approuvé et renforcé par les moyens délégués par l'État dans le cadre de la convention de délégation des aides à la pierre. Les aides de l'État inscrites dans la convention représentent plus de 24 millions d'euros. La Région Bretagne, le Département du Finistère, les communes, des organismes HLM, des propriétaires privés, participent au financement de toutes ces actions. La portée économique de ce projet est ambitieuse, puisqu'il est prévu que soient réalisés 136 millions d'euros de travaux : 99 millions d'euros pour le logement locatif social, dont 21 millions d'euros pour la réhabilitation du parc social existant, et 37 millions d'euros pour la réhabilitation de logements privés, permettant de créer ou de maintenir environ 880 emplois directs sur le territoire de Morlaix Communauté.

À l'issue de sa présentation, François Giroto revient sur le sujet de la réhabilitation des centres-bourgs et centres-villes. En décembre 2015, élus et techniciens ont fait évoluer le dispositif mis en place avec les organismes bancaires pour l'ouverture d'un prêt à taux zéro au bénéfice des accédants. Ce dispositif n'ayant jamais fonctionné, il a été proposé en décembre 2015 une aide à l'accession de 5 000 € sous certaines conditions, notamment des travaux d'économie d'énergie, des maisons ou appartements en centre bourg ou en centre ville, des critères de ressources également, un gain énergétique minimum de 25 %. Tous ces accédants avaient un entretien avec l'ADIL et une visite avant travaux avec Soliha. Morlaix Communauté a déjà financé aujourd'hui 14 accessions dans les centres-bourgs et centres-villes, à Morlaix, Saint-Martin-des-Champs, Plourin-lès-Morlaix, Plougonven, Taulé, Pleyber-Christ, Plougasnou, Plouigneau et Locquéolé. On arrive aujourd'hui à 30 dossiers : ils ne sont pas tous éligibles, mais 5 vont l'être dans très peu de temps. C'est donc un dispositif très intéressant. 14 dossiers représentent déjà 70 000 € sur les crédits PLH, alors que ce n'était pas inscrit. Aujourd'hui, 44 % du budget global du PLH ont été consommés.

Marlène Tilly trouve que c'est bien, mais pas assez ambitieux, et que ça coûte très cher à mettre en place, observer, gouverner, faire des bilans, par rapport aux résultats.

Il faut mesurer les choses de la manière la plus correcte qui soit, intervient Jean-Luc Fichet. Sur la communication, il faut regarder les résultats. Est-ce que les collectivités dont il est fait état ont ce niveau de réalisation ? Jean-Luc Fichet ne le croit pas. Ce n'est pas nécessaire de faire de la communication, si c'est pour n'avoir pas de résultats. Ici, la collectivité fait de la communication, et du résultat. Les objectifs atteints font que cette communauté d'agglomération est l'une des mieux positionnées sur l'ensemble des dispositifs. Il faut le dire. Après, les dispositifs sont modifiés, évoluent. Il faut souligner le travail quand il est bien fait.

Christiane Léon souhaite insister sur les ascenseurs. Quand il avait été question de l'installation d'un ascenseur dans un immeuble du centre ville, il avait été mis en avant une notion évoquée par un sociologue, Monsieur Guérin, qui disait que dix seniors qui s'installent dans une ville, c'est 0,3 % emplois qui se créent. Mme Léon connaît beaucoup de familles qui font un peu de

résistance à acquérir un logement en centre ville du fait du manque d'ascenseurs dans ces logements anciens. En reparler dans la presse pourrait être intéressant. La ville de Morlaix a fait le choix d'apporter une subvention pour ces ascenseurs, il faut s'en féliciter, et en reparler.

François Giroto précise que l'ascenseur réalisé en centre ville, place Cornic, est implanté dans un immeuble de huit logements de standing. Ce sont des gens qui habitent la campagne et qui vendent leur maison pour s'installer à Morlaix.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D17-125

Objet : PLH 2014-2019 – Orientation 6 : renforcer la politique de l'habitat et son efficacité par une gouvernance consolidée - Action 6.2 : Observer, évaluer les actions du PLH - Bilan de réalisation 2016 des actions du PLH

Rapporteur : François Giroto

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 40

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 42

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen, **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Penneç,

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marie Simon Gallouédec, Annie Piriou **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart

Le Programme local de l'Habitat 2014-2019 de Morlaix Communauté a été adopté par délibération du Conseil de Communauté du 9 décembre 2013.

L'article L. 302-3 du Code de la construction et de l'habitation oblige tout EPCI disposant d'un PLH, à délibérer annuellement sur son bilan de réalisation. Le bilan 2016 présente l'état de réalisation du PLH en 2016 par orientation et pour chacune des actions.

Par ailleurs, conformément aux engagements pris dans les délibérations déléguant au Président et au vice-Président l'attribution des aides au logement, ce rapport présente également le bilan 2016 des aides au logement attribuées par délégation du Conseil de Communauté ainsi que le bilan de la délégation de compétence des aides à la pierre.

Vu la délibération D13-204 du 9 décembre 2013, par laquelle le Conseil de Communauté a adopté le Programme Local de l'Habitat 2014-2019,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 2 mai 2017,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver le bilan 2016 du Programme local de l'Habitat,**
- **d'autoriser sa transmission aux services de l'État.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D17-126

Objet : PLU de la ville de Morlaix - Approbation de la modification simplifiée relative au secteur de Notre-Dame du Mur

Rapporteur : Yvon Le Cousse

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 39

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 41

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen, **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec,

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marie Simon Gallouédec, Annie Piriou **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart

Par délibération n° DUT 14.01.01 du 19 février 2014, le conseil municipal de la ville de Morlaix a approuvé son Plan Local d'Urbanisme.

Par arrêté préfectoral n° 2015 335-0001 du 1^{er} décembre 2015, la communauté d'agglomération est devenue compétente en matière de PLU et documents en tenant lieu.

Afin de faire évoluer le règlement écrit du PLU (articles 9, 10 et 12) relatif au secteur Uru de Notre-Dame du Mur dans le but de permettre la construction d'une résidence services seniors après démolition des bâtiments existants, le Président de Morlaix Communauté a prescrit la modification simplifiée du PLU de la ville de Morlaix par l'arrêté n° A16-256 du 9 décembre 2016.

Par délibération D16-303 du 19 décembre 2016, le Conseil de Communauté a fixé les modalités suivantes de mise à disposition du public :

- mise à disposition d'un registre d'observations, accompagné du projet de modification simplifiée, de l'exposé de ses motifs et des avis des personnes publiques associées, en mairie de Morlaix, au pôle urbanisme de la ville de Morlaix, ainsi qu'au siège de Morlaix Communauté durant au moins un mois aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie, du pôle urbanisme et de Morlaix Communauté ;
- insertion d'un avis informant de la procédure et de la période de mise à disposition dans la presse locale (deux journaux) au moins huit jours avant le premier jour de mise à disposition ;
- mise à disposition du dossier aux mêmes dates sur le site internet de la ville de Morlaix et sur celui de Morlaix Communauté.

Le projet de modification simplifiée a été notifié aux personnes publiques associées le 16 janvier 2017.

Bilan des avis des PPA (personnes publiques associées)

Par courrier du 16 février 2017, le Préfet du Finistère indique tout d'abord que la procédure de modification simplifiée est conforme aux dispositions du Code de l'urbanisme, puis fait état d'un certain nombre d'observations relatives au stationnement, à l'accessibilité et à la sécurité routière. Une réponse à ces observations a été apportée en annexe de la présente délibération. La ville de Morlaix dans son courrier du 26 janvier 2017 émet un avis favorable.

Les autres personnes publiques associées n'ont pas formulé d'observations ou ont rendu un avis favorable tacite.

Bilan de la mise à disposition du public

Conformément aux modalités définies par le conseil de communauté, le dossier de modification simplifiée a été mis à disposition du public sur les sites internet de la ville de Morlaix et de Morlaix Communauté, ainsi qu'en mairie de Morlaix, au pôle urbanisme de la ville de Morlaix et au siège de Morlaix Communauté, du 27 février au 31 mars 2017.

Cette mise à disposition a été communiquée au public par avis inséré dans la presse locale le 16 février 2017.

Trois riverains du site de Notre-Dame du Mur ont porté des remarques, observations et questions sur les registres. Elles concernent essentiellement la hauteur et l'insertion des futurs bâtiments, leur accompagnement paysager, leur accessibilité et le stationnement. Une réponse à ces observations a été apportée en annexe de la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.151-1 et suivants, et L.153-36 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015 335-0001 du 1^{er} décembre 2015 portant modification des statuts de Morlaix Communauté ;

Vu la délibération de la ville de Morlaix n° DUT 14.01.01 du 19 février 2014 approuvant le plan local d'urbanisme communal ;

Vu le projet de modification simplifiée du PLU de la ville de Morlaix relatif au secteur Uru de Notre-Dame du Mur ;

Vu l'arrêté du Président de Morlaix Communauté n° A16-256 du 9 décembre 2016 prescrivant la modification simplifiée du PLU de la ville de Morlaix ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté D16-303 du 19 décembre 2016 fixant les modalités de mise à disposition du public ;

Vu les avis des personnes publiques associées et les remarques du public portées aux registres ;

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 2 mai 2017 ;

Vu le bilan de la mise à disposition ;

Considérant que les avis des personnes publiques associées et les observations du public ne sont pas de nature à remettre en cause le projet de modification simplifiée du PLU tel que présenté ;

Considérant que la présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, à savoir l'affichage en mairie de Morlaix et à l'hôtel de communauté puis l'insertion dans la presse d'un avis d'information ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver le bilan de la mise à disposition tel qu'exposé,**
- **d'approuver la modification simplifiée du PLU de la ville de Morlaix relative au secteur Uru de Notre-Dame du Mur telle que présentée.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D17-127

Objet : Institution du droit de préemption urbain renforcé sur le secteur de la Manufacture sur la commune de Morlaix

Rapporteur : Yvon Le Cousse

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 39

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 41

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard Avai
ent donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen, **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec,

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marie Simon Gallouédéc, Annie Piriou **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart

L'institution du droit de préemption

Par délibération n° DUT 14.01.02 du 19 février 2014, la ville de Morlaix a institué le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU du plan local d'urbanisme en vigueur afin de permettre la poursuite et le renforcement des actions et opérations d'aménagement portées par la commune, conformément aux orientations du projet d'aménagement et de développement durables contenues dans le PLU.

La communauté d'agglomération est devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale depuis le 1^{er} décembre 2015. Le transfert de cette compétence a emporté de plein droit celui en matière de droit de préemption urbain.

Les limites du droit de préemption urbain

En application de l'article L.211-4 du Code de l'urbanisme, « *ce droit de préemption n'est pas applicable :*

- a) *A l'aliénation d'un ou plusieurs lots constitués soit par un seul local à usage d'habitation, à usage professionnel ou à usage professionnel et d'habitation, soit par un tel local et ses locaux accessoires, soit par un ou plusieurs locaux accessoires d'un tel local, compris dans un bâtiment effectivement soumis, à la date du projet d'aliénation, au régime de la copropriété, soit à la suite du partage total ou partiel d'une société d'attribution, soit depuis dix années au moins dans les cas où la mise en copropriété ne résulte pas d'un tel partage, la date de publication du règlement de copropriété au fichier immobilier constituant le point de départ de ce délai ;*
- b) *A la cession de parts ou d'actions de sociétés visées aux titres II et III de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 et donnant vocation à l'attribution d'un local d'habitation, d'un local professionnel ou d'un local mixte et des locaux qui lui sont accessoires ;*
- c) *A l'aliénation d'un immeuble bâti, pendant une période de quatre ans à compter de son achèvement. »*

Le même article précise que « *toutefois, par délibération motivée, la commune peut décider d'appliquer ce droit de préemption aux aliénations et cessions mentionnées au présent article sur la totalité ou certaines parties du territoire soumis à ce droit. »*

La reconversion du site de la Manufacture

Il s'avère que Morlaix Communauté porte depuis 2012 un programme global de reconversion du site de la Manufacture des Tabacs, inscrit à plusieurs titres dans le projet de territoire « Trajectoire 2025 », visant à y créer un nouveau quartier de ville articulé autour de quatre pôles : économique (Le Télégramme, Skol Vreiz...), administratif (Morlaix Communauté, Finistère Habitat...), culturel (Espace des Sciences, SE/cW, Institut Franco Indien, Moyens du Bord...) et universitaire (IUT Brest-Morlaix, cafétéria étudiante...), et quelques logements.

Ce projet d'aménagement s'inscrit pleinement dans les objectifs énoncés à l'article L.300-1 du code de l'urbanisme : mise en œuvre d'un projet urbain, accueil d'activités économiques, réalisation d'équipements collectifs ou d'enseignement supérieur, développement des loisirs et du tourisme, sauvegarde et mise en valeur du patrimoine...

L'institution du droit de préemption urbain renforcé sur le secteur de la Manufacture

La réalisation de ce programme de reconversion nécessite une maîtrise foncière de Morlaix Communauté, déjà largement engagée par l'acquisition de nombreux bâtiments du site mais qu'il convient d'asseoir en acquérant le cas échéant d'autres biens. En effet la puissance publique doit pouvoir maîtriser le devenir des biens afin que leur utilisation future ne compromette pas la mise en œuvre de ce projet et ne porte pas atteinte à la préservation et à la mise en valeur des bâtiments, protégés au titre des monuments historiques.

Concernant pour l'essentiel des bâtiments soumis au régime de la copropriété, les éventuelles acquisitions nécessitent d'exercer un droit de préemption urbain renforcé qui permettrait à la communauté d'agglomération de préempter les biens visés dans l'article L.211-4 du code de l'urbanisme et exclus par définition du champ d'application du droit de préemption urbain.

Au regard des éléments précités, il est donc proposé que soit étendu le droit de préemption urbain renforcé au secteur de la Manufacture.

Information au public

La présente délibération fait l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de Morlaix Communauté et de la ville de Morlaix. La mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans deux journaux locaux.

La délibération peut être consultée au siège de Morlaix Communauté et sur son site internet.

En outre, ampliation sera faite au Préfet du Finistère, au Directeur départemental des services fiscaux, au Conseil supérieur du notariat, à la Chambre départementale des notaires, au barreau constitué près le Tribunal de grande instance et au greffe du même tribunal.

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5216-5 ;
Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.210-1 et suivants et R.211-1 et suivants relatifs aux droits de préemption, et L.300-1 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2015 335-0001 du 1^{er} décembre 2015 portant modification des statuts de Morlaix Communauté ;
Vu les délibérations de la ville de Morlaix n° DUT 14.01.01 du 19 février 2014 approuvant le plan local d'urbanisme communal, et n° DUT 14.01.02 du 19 février 2014 instituant le droit de préemption urbain et le droit de préemption urbain renforcé ;
Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 2 mai 2017 ;
Considérant la note de synthèse présentée aux conseillers communautaires ;*

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **de décider d'instituer un droit de préemption urbain renforcé sur les aliénations et cessions visées à l'article L.211-4 du Code de l'urbanisme, situées dans le secteur de la Manufacture,**
- **de décider d'étendre en conséquence le périmètre du droit de préemption urbain renforcé conformément au plan.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D17-128

Objet : Institution du droit de préemption urbain renforcé sur le secteur de la Manufacture sur la commune de Saint-Martin-des-Champs

Rapporteur : Yvon Le Cousse

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 39

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 41

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen, **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Penneec,

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marie Simon Gallouédec, Annie Piriou **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart

L'institution du droit de préemption

Par délibérations n° 87030 du 22 mai 1987, n° 91054 du 11 octobre 1991 et n° 2009/42 du 31 mars 2009, la commune de Saint-Martin des Champs a institué le droit de préemption urbain renforcé sur l'ensemble des zones U et AU du plan local d'urbanisme en vigueur afin de pouvoir maîtriser l'acquisition de terrains pour la réalisation éventuelle d'équipements collectifs et la mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat.

La communauté d'agglomération est devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale depuis le 1^{er} décembre 2015. Le transfert de cette compétence a emporté de plein droit celui en matière de droit de préemption urbain.

Les limites du droit de préemption urbain

En application de l'article L.211-4 du Code de l'urbanisme, « *ce droit de préemption n'est pas applicable* :

- a) *A l'aliénation d'un ou plusieurs lots constitués soit par un seul local à usage d'habitation, à usage professionnel ou à usage professionnel et d'habitation, soit par un tel local et ses*

locaux accessoires, soit par un ou plusieurs locaux accessoires d'un tel local, compris dans un bâtiment effectivement soumis, à la date du projet d'aliénation, au régime de la copropriété, soit à la suite du partage total ou partiel d'une société d'attribution, soit depuis dix années au moins dans les cas où la mise en copropriété ne résulte pas d'un tel partage, la date de publication du règlement de copropriété au fichier immobilier constituant le point de départ de ce délai ;

b) A la cession de parts ou d'actions de sociétés visées aux titres II et III de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 et donnant vocation à l'attribution d'un local d'habitation, d'un local professionnel ou d'un local mixte et des locaux qui lui sont accessoires ;

c) A l'aliénation d'un immeuble bâti, pendant une période de quatre ans à compter de son achèvement. »

Le même article précise que « *toutefois, par délibération motivée, la commune peut décider d'appliquer ce droit de préemption aux aliénations et cessions mentionnées au présent article sur la totalité ou certaines parties du territoire soumis à ce droit. »*

La reconversion du site de la Manufacture

Il s'avère que Morlaix Communauté porte depuis 2012 un programme global de reconversion du site de la Manufacture des Tabacs, inscrit à plusieurs titres dans le projet de territoire « Trajectoire 2025 », visant à y créer un nouveau quartier de ville articulé autour de quatre pôles : économique (Le Télégramme, Skol Vreiz...), administratif (Morlaix Communauté, Finistère Habitat...), culturel (Espace des Sciences, SE/cW, Institut Franco Indien, Moyens du Bord...) et universitaire (IUT Brest-Morlaix, cafétéria étudiante...), et quelques logements.

Ce projet d'aménagement s'inscrit pleinement dans les objectifs énoncés à l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme : mise en œuvre d'un projet urbain, accueil d'activités économiques, réalisation d'équipements collectifs ou d'enseignement supérieur, développement des loisirs et du tourisme, sauvegarde et mise en valeur du patrimoine...

L'institution du droit de préemption urbain renforcé sur le secteur de la Manufacture

La réalisation de ce programme de reconversion nécessite une maîtrise foncière de Morlaix Communauté, déjà largement engagée par l'acquisition de nombreux bâtiments du site mais qu'il convient d'asseoir en acquérant le cas échéant d'autres biens. En effet la puissance publique doit pouvoir maîtriser le devenir des biens afin que leur utilisation future ne compromette pas la mise en œuvre de ce projet et ne porte pas atteinte à la préservation et à la mise en valeur des bâtiments, protégés au titre des monuments historiques.

Concernant pour l'essentiel des bâtiments soumis au régime de la copropriété, les éventuelles acquisitions nécessitent d'exercer un droit de préemption urbain renforcé qui permettrait à la communauté d'agglomération de préempter les biens visés dans l'article L.211-4 du code de l'urbanisme et exclus par définition du champ d'application du droit de préemption urbain.

Au regard des éléments précités, il est donc proposé que soit institué le droit de préemption urbain renforcé sur le secteur de la Manufacture.

Information au public

La présente délibération fait l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de Morlaix Communauté et de la commune de Saint-Martin des Champs. La mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans deux journaux locaux.

La délibération peut être consultée au siège de Morlaix Communauté et sur son site internet.

En outre, ampliation sera faite au Préfet du Finistère, au Directeur départemental des services fiscaux, au Conseil supérieur du notariat, à la Chambre départementale des notaires, au barreau constitué près le Tribunal de grande instance et au greffe du même tribunal.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.210-1 et suivants et R.211-1 et suivants relatifs aux droits de préemption, et L.300-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015 335-0001 du 1^{er} décembre 2015 portant modification des statuts de Morlaix Communauté ;

Vu les délibérations de la commune de Saint-Martin-des-Champs n° 87030 du 22 mai 1987 instituant le droit de préemption urbain, n° 91054 du 11 octobre 1991 instaurant le droit de préemption urbain renforcé, n° 2009/41 du 31 mars 2009 approuvant le plan local d'urbanisme communal et n° 2009/42 du 31 mars 2009 adaptant le droit de préemption urbain au plan local d'urbanisme révisé ;

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 2 mai 2017 ;

Considérant la note de synthèse présentée aux conseillers communautaires ;

Il est proposé au Conseil de Communauté de décider d'instituer un droit de préemption

urbain renforcé sur les aliénations et cessions visées à l'article L.211-4 du Code de l'urbanisme situées dans le secteur de la Manufacture tel que défini aux plans annexés.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D17-129

Objet : Modification de la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à la ville de Morlaix

Rapporteur : Yvon Le Cousse

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 39

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 41

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen, **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec,

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marie Simon Gallouédéc, Annie Piriou **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart

La communauté d'agglomération est devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale depuis le 1^{er} décembre 2015. Le transfert de cette compétence a emporté de plein droit celui en matière de droit de préemption urbain.

Toutefois l'article L.213-3 du Code de l'urbanisme permet au titulaire du droit de préemption de « *déléguer son droit à l'État, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement. Cette délégation peut porter sur une ou plusieurs parties des zones concernées ou être accordée à l'occasion de l'aliénation d'un bien.* »

Par délibération n° D15-236 du 21 décembre 2015, Morlaix Communauté a délégué partiellement au profit de la commune de Morlaix dans le cadre de la mise en œuvre de ses compétences communales, à l'occasion des aliénations à titre gratuit ou à titre onéreux soumises au droit de préemption urbain :

- l'exercice du droit de préemption urbain au sein des zones U et AU du plan local d'urbanisme en vigueur, à l'exception du périmètre prioritaire d'intervention de la gare issu de la convention quadripartite signée le 20 décembre 2011 entre l'Établissement Public Foncier de Bretagne, les communes de Morlaix et Saint-Martin des Champs et Morlaix Communauté ;
- l'exercice du droit de préemption urbain renforcé sur les périmètres « centre ville » et de la copropriété située rampe Saint Augustin.

Il s'avère que Morlaix Communauté porte depuis 2012 un programme global de reconversion du site de la Manufacture des Tabacs visant à y créer un nouveau quartier de ville articulé autour de plusieurs pôles (économique, administratif, culturel et universitaire) et quelques logements. La mise en œuvre de ce programme nécessite de pouvoir y exercer le droit de préemption urbain renforcé.

L'article R.213-1 du Code de l'urbanisme précise que « *La délégation du droit de préemption prévue par l'article L.213-3 résulte d'une délibération de l'organe délibérant du titulaire du droit de préemption. Cette délibération précise, le cas échéant, les conditions auxquelles la délégation est subordonnée. Cette délégation peut être retirée par une délibération prise dans les mêmes formes.* »

Au regard des éléments précités, il est proposé que soit exclu de la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain renforcé au profit de la ville de Morlaix le secteur Uru de la Manufacture tel qu'il figure au plan local d'urbanisme en vigueur.

Information au public

La présente délibération fait l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de Morlaix Communauté et de la ville de Morlaix. La mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans deux journaux locaux.

La délibération peut être consultée au siège de Morlaix Communauté et sur son site internet.

En outre, ampliation sera faite au Préfet du Finistère, au Directeur départemental des services fiscaux, au Conseil supérieur du notariat, à la Chambre départementale des notaires, au barreau constitué près le Tribunal de grande instance et au greffe du même tribunal.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.213-3 et R.213-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015 335-0001 du 1^{er} décembre 2015 portant modification des statuts de Morlaix Communauté ;

Vu les délibérations de la ville de Morlaix n° DUT 14.01.01 du 19 février 2014 approuvant le plan local d'urbanisme communal et n° DUT 14.01.02 du 19 février 2014 instituant le droit de préemption urbain et le droit de préemption urbain renforcé ;

Vu la délibération n° D15-236 du 21 décembre 2015 déléguant le droit de préemption urbain à la commune de Morlaix ;

Vu la délibération D17-127 du 29 mai 2017 instituant le droit de préemption urbain renforcé sur le secteur de la Manufacture à Morlaix ;

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 2 mai 2017 ;

Considérant la note de synthèse présentée aux conseillers communautaires ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **de modifier la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain consentie par Morlaix Communauté à la ville de Morlaix, en délimitant cette délégation aux zones U et AU du plan local d'urbanisme en vigueur dans le cadre de la mise en œuvre de ses compétences communales, à l'exception du périmètre prioritaire d'intervention de la gare figurant dans la convention opérationnelle d'actions foncières du 20 décembre 2011 entre l'Établissement Public Foncier de Bretagne, les communes de Morlaix et Saint-Martin-des-Champs et Morlaix Communauté, et tels que sur les plans,**
- **de modifier la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain renforcé consentie par Morlaix Communauté à la ville de Morlaix, en délimitant cette délégation aux périmètres « centre ville » et de la copropriété située rampe Saint Augustin dans le cadre de la mise en œuvre de ses compétences communales, à l'exception, d'une part, du périmètre prioritaire d'intervention de la gare figurant dans la convention opérationnelle d'actions foncières du 20 décembre 2011 entre l'Établissement Public Foncier de Bretagne, les communes de Morlaix et de Saint-Martin-des-Champs et Morlaix Communauté, et d'autre part, du secteur Uru de la Manufacture tel qu'il figure au plan local d'urbanisme en vigueur,**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D17-130

Objet : Modification de la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à la commune de Saint-Martin-des-Champs

Rapporteur : Yvon L e Cousse

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 39

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 41

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres

Plougonven : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard
Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen, **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec,
Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marie Simon Gallouédéc, Annie Piriou **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart

La communauté d'agglomération est devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale depuis le 1^{er} décembre 2015. Le transfert de cette compétence a emporté de plein droit celui en matière de droit de préemption urbain.

Toutefois l'article L.213-3 du code de l'urbanisme permet au titulaire du droit de préemption de « *déléguer son droit à l'Etat, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement. Cette délégation peut porter sur une ou plusieurs parties des zones concernées ou être accordée à l'occasion de l'aliénation d'un bien.* »

Par délibération D15-245 du 21 décembre 2015, Morlaix Communauté a délégué partiellement l'exercice du droit de préemption urbain à la commune de Saint-Martin-des-Champs au sein des zones U et AU du plan local d'urbanisme en vigueur, dans le cadre de la mise en œuvre de ses compétences communales, à l'exception du périmètre prioritaire d'intervention de la gare issu de la convention quadripartite signée le 20 décembre 2011 entre l'Établissement Public Foncier de Bretagne, les communes de Morlaix et Saint-Martin-des-Champs et Morlaix Communauté.

Il s'avère que Morlaix Communauté porte depuis 2012 un programme global de reconversion du site de la Manufacture des Tabacs visant à y créer un nouveau quartier de ville articulé autour de plusieurs pôles (économique, administratif, culturel et universitaire) et quelques logements. La mise en œuvre de ce programme nécessite de pouvoir y exercer le droit de préemption urbain renforcé.

L'article R.213-1 du Code de l'urbanisme précise que « *La délégation du droit de préemption prévue par l'article L.213-3 résulte d'une délibération de l'organe délibérant du titulaire du droit de préemption. Cette délibération précise, le cas échéant, les conditions auxquelles la délégation est subordonnée. Cette délégation peut être retirée par une délibération prise dans les mêmes formes.* »

Au regard des éléments précités, il est proposé que soit exclue de la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain et du droit de préemption urbain renforcé au profit de la commune de Saint-Martin-des-Champs la zone UAp de la Manufacture telle qu'elle figure au plan local d'urbanisme en vigueur.

Information au public

La présente délibération fait l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de Morlaix Communauté et de la commune de Saint-Martin-des-Champs. La mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans deux journaux locaux.

La délibération peut être consultée au siège de Morlaix Communauté et sur son site internet.

En outre, ampliation sera faite au Préfet du Finistère, au Directeur départemental des services fiscaux, au Conseil supérieur du notariat, à la Chambre départementale des notaires, au barreau constitué près le Tribunal de grande instance et au greffe du même tribunal.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.213-3 et R.213-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015 335-0001 du 1^{er} décembre 2015 portant modification des statuts de Morlaix Communauté ;

Vu les délibérations de la commune de Saint-Martin-des-Champs n° 87030 du 22 mai 1987 instituant le droit de préemption urbain, n° 91054 du 11 octobre 1991 instaurant le droit de préemption urbain renforcé, n° 2009/41 du 31 mars 2009 approuvant le plan local d'urbanisme communal et n° 2009/42 du 31 mars 2009 adaptant le droit de préemption urbain au plan local d'urbanisme révisé ;

Vu la délibération n° D15-245 du 21 décembre 2015 déléguant le droit de préemption urbain à la commune de Saint-Martin-des-Champs ;

*Vu la délibération n° D17-128 du 29 mai 2017 instituant le droit de préemption urbain renforcé sur le secteur de la Manufacture à Saint-Martin-des-Champs ;
Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 2 mai 2017 ;
Considérant la note de synthèse présentée aux conseillers communautaires ;*

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **de modifier la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain consentie par Morlaix Communauté à la commune de Saint-Martin-des-Champs, en délimitant cette délégation aux zones U et AU du plan local d'urbanisme en vigueur dans le cadre de la mise en œuvre de ses compétences communales, à l'exception d'une part, du périmètre prioritaire d'intervention de la gare figurant dans la convention opérationnelle d'actions foncières du 20 décembre 2011 entre l'Établissement Public Foncier de Bretagne, les communes de Morlaix et Saint-Martin-des-Champs et Morlaix Communauté, et d'autre part, de la zone UAp de la Manufacture telle qu'elle figure au plan local d'urbanisme en vigueur, et tels que suivant les plans ;**
- **de modifier la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain renforcé consentie par Morlaix Communauté à la commune de Saint-Martin-des-Champs en délimitant cette délégation aux zones U et AU du plan local d'urbanisme en vigueur dans le cadre de la mise en œuvre de ses compétences communales, à l'exception, d'une part, du périmètre prioritaire d'intervention de la gare figurant dans la convention opérationnelle d'actions foncières du 20 décembre 2011 entre l'Établissement Public Foncier de Bretagne, les communes de Morlaix et de Saint-Martin des Champs et Morlaix Communauté, et d'autre part, de la zone UAp de la Manufacture telle qu'elle figure au plan local d'urbanisme en vigueur.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Délibération D17-131

Objet : Convention de partenariat avec la Région Bretagne - Politiques de développement économique 2017-2021

Rapporteur : Thierry Piriou

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 39

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 41

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen, **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Penneec,

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marie Simon Gallouédec, Annie Piriou **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart

Vu le traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 dite MAPTAM, de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite NOTRe portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1511-1 et suivants et les articles L. 1611-7-I, L. 5214-16, L. 5215-20, L. 5216-5, L. 5217-2, L.4251-17 et 18 ;

Vu la délibération n°13_DGS_03 du 13 décembre 2013, par laquelle le Conseil régional approuve le SRDEII (schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation) ;

Vu la délibération n°16_DIRECO_01 du Conseil régional du 30 juin 2016 définissant une nouvelle organisation de l'action publique régionale en matière de développement économique ;

Vu la délibération n°17_DGS_01 du Conseil régional du 11 février 2017 adoptant les compléments apportés au SRDEII (schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation) des entreprises, validant les objectifs généraux d'une contractualisation avec les 59 EPCI de Bretagne afin d'assurer la mise en œuvre opérationnelle du SRDEII sur ces territoires et autorisant le président du Conseil régional à engager avec eux la formalisation de conventions de partenariat et les signer au terme de ces travaux ;

Vu la délibération n°17_0204_02 du 13 février 2017 adoptant les termes de la convention type relative aux interventions économiques entre le Conseil régional de Bretagne et les EPCI bretons ;

Vu l'avis favorable de la Commission Développement économique du 9 mai 2017,

Considérant que les lois MAPTAM et NOTRe ont redéfini la répartition des compétences entre collectivités territoriales, notamment dans le domaine du développement économique en :

- A. posant le principe d'une compétence exclusive des régions sur les aides aux entreprises et sur la définition des orientations en matière de développement économique sur son territoire ;*
- B. posant le principe d'une compétence exclusive des EPCI sur l'immobilier d'entreprise ;*
- C. confirmant la place spécifique de l'échelon métropolitain ;*
- D. prévoyant la possibilité de procéder par convention à des délégations de compétences ou des autorisations d'intervention hors de son champ exclusif de compétences ;*
- E. confirmant la place du SRDEII qui voit affirmé son caractère « prescriptif », au-delà du régime des aides ;*

Considérant que par délibérations du 30 juin 2016 et du 11 février 2017, la Région Bretagne a conforté sa stratégie de développement économique votée en décembre 2013, dite « Glaz économie », élaborée dans le cadre d'une très large mobilisation des acteurs, en retenant quatre grandes ambitions :

- > une économie productive renouvelée et compétitive,*
- > la création de valeur par la transition énergétique et écologique,*
- > un développement qui valorise et s'appuie sur toutes les compétences et toutes les énergies,*
- > une gouvernance de l'économie partagée, réactive et efficace, orientée vers l'entreprise ;*

Considérant que la Région Bretagne a, par ailleurs, arrêté des priorités pour le développement régional, organisées autour de deux logiques complémentaires : 11 filières économiques, d'une part, recouvrant les principaux secteurs structurants ou émergents en Bretagne, et 7 domaines d'innovation stratégiques, d'autre part, mettant en valeur les atouts technologiques, les forces en termes de recherche et d'innovation ;

Considérant que le choix de construire une relation partenariale renouvelée et largement renforcée entre la Région et les 59 EPCI existants, en commençant par le thème du développement économique stricto sensu, a permis de lancer, dès le fin de l'année 2015, les travaux et discussions contractuelles y afférents et d'acter dans la présente convention les objectifs suivants :

- 1. harmoniser les politiques de la Région et de l'EPCI dans le domaine du développement économique, dans l'intérêt des deux parties, en conformité avec leurs priorités communes et en compatibilité avec les orientations de la Stratégie Régionale de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation pour la Bretagne (article 2 – volet stratégique) ;*
- 2. s'accorder sur les dispositifs d'aides aux entreprises à déployer sur le territoire et d'autoriser les EPCI à intervenir (article 3 – volet dispositifs d'accompagnement des entreprises) ;*
- 3. organiser la mise en place d'un service public de l'accompagnement des entreprises SPAE sur le territoire communautaire (article 4 – volet organisationnel) ;*

Considérant que l'EPCI Morlaix Communauté, suite à l'adoption en février 2016 de son projet de territoire Trajectoire 2025 et à la concertation menée en mars et avril 2017 avec ses partenaires locaux, a achevé de dresser le portrait de son territoire, d'en établir le diagnostic et

les principaux enjeux (article 2.3.1), de définir sa stratégie économique en lien avec celle arrêtée par la région (article 2.3.2) et de lister les dispositifs communautaires d'aides aux entreprises correspondants (article 3.2) ;

Il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser le Président ou son représentant, à signer :

- **la convention de partenariat avec la Région Bretagne, relative aux interventions économiques,**
- **la Charte SPAE,**
- **les avenants à intervenir.**

Thierry Piriou rappelle au cours de sa présentation que lors du dernier conseil communautaire, le conseil a attribué à quatre entreprises un montant total de 90 000 € d'aides via le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise, avec la perspective d'une création de dix emplois en trois ans. C'est un dispositif qui depuis sa mise en œuvre l'an dernier est actionné très souvent, ce qui semble démontrer que la cible était la bonne, et le dispositif le bon ; même s'il peut être amélioré encore, il correspond à la réalité du terrain. Il ajoute que si la délibération est votée ce soir, Morlaix Communauté sera le premier EPCI à voter cette convention.

Jean-Luc Fichet souligne également l'importance de cette convention, qui correspond à l'application de la nouvelle loi sur les compétences. L'action de Morlaix Communauté en faveur des entreprises et des agriculteurs est connue et reconnue. Jean-Luc Fichet était engagé lors des vœux du nouvel an à rencontrer des groupes de professionnels de différents secteurs. Il a notamment rencontré un groupe de chefs d'entreprise (PME et TPE) pendant plus de deux heures, où il a pu entendre comment était perçue la politique de Morlaix Communauté en direction de l'économie, et comment ajuster celles-ci. Une démarche qui va dans le sens voulu par tous dans le cadre de cette convention avec la Région.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D17-132

Objet : Plate-forme Mobilité (ART) - Attribution d'une subvention

Rapporteur : Thierry Piriou

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 39

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 41

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Launeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen, **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec,

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marie Simon Gallouédec, Annie Piriou **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart

La mobilité est un facteur clé d'insertion sociale et de développement économique. En France, 20 % des personnes en âge de travailler rencontrent des difficultés de mobilité et 41 % des employeurs ont des difficultés à pourvoir un emploi pour des raisons de mobilité .

La mobilité est un droit fondamental qui conditionne l'accès aux autres droits, en premier lieu à l'emploi.

La Plate-forme Mobilité du Pays de Morlaix est un dispositif solidaire visant à développer l'autonomie et une mobilité inclusive pour les personnes en situations précaires identifiées par

les opérateurs sociaux, de l'emploi et de la formation. L'ART en coordonne son animation locale.

Pour son fonctionnement, la plate-forme s'appuie sur un Atelier Chantier d'Insertion permettant d'accompagner 10 personnes en contrat d'insertion à durée déterminée qui assurent les missions de chauffeurs et d'entretien des véhicules.

La plate-forme de mobilité développe une « logique parcours » auprès des personnes orientées. Le principe est d'amener les utilisateurs vers une autonomie en termes de mobilité.

Après un diagnostic complet, la conseillère mobilité de la plate-forme recherche la solution de mobilité qui convient au besoin et accompagne les personnes dans sa mise en œuvre.

Ainsi, les personnes, en insertion professionnelle, orientées vers ce dispositif peuvent se voir proposer la location de véhicules, du transport à la demande, individuel ou collectif, des solutions de micro crédit ou un accompagnement à l'appropriation des transport en commun.

La flotte de véhicules pour le transport à la demande est composée de :

- 3 véhicules de 5 places,
- 2 véhicules de 9 places + 1 en réserve, propriété de l'ART.

Ces véhicules exploités en Location Longue Durée sont équipés de GPS et de système de géo localisation.

Le budget global de l'action s'élève à 368 081 €.

La subvention sollicitée auprès de Morlaix Communauté, soit 40 000 € représente 10,87 % de ce budget.

*Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 9 mai 2017,
Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal, section fonctionnement, fonction 90, nature 6574,*

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'attribution d'une subvention de 40 000 € à La Plate-forme Mobilité au titre de l'année 2017.

Jean-Luc Fichet remarque que la délibération s'inscrit dans la continuité du sujet traité en début de séance. La somme est importante, mais répond à un vrai besoin sur le territoire.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D17-133

Objet : Convention SDEF – ZAE de Lanmeur

Rapporteur : Thierry Piriou

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 39

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 41

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Auréan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen, **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec,

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marie Simon Gallouédec, Annie Piriou **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart

Dans le cadre du transfert de compétences lié aux ZAE, Morlaix Communauté a repris la gestion des travaux d'aménagement de la zone de Kerangoff qui étaient menés par la

commune. Afin de poursuivre les travaux de viabilisation, et notamment de desserte électrique, il convient de passer une convention avec le SDEF pour les intégrer à la programmation 2017. Ainsi, pour équiper les quatre lots de la ZAE en basse tension, éclairage public et communications électroniques, Morlaix Communauté doit apporter une participation de 35 222,25 € sur un total de travaux estimés à 42 730,75 €, le différentiel étant pris en charge par le SDEF.

*Vu l'avis favorable de la Commission Développement économique du 9 mai 2017,
Considérant que les crédits sont inscrits au budget annexe Autres parcs, Antenne 9 - Kerangoff,
section fonctionnement, fonction 90, nature 605,*

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver la desserte basse tension, éclairage public et communications électroniques des quatre lots dans la ZAE de Kerangoff à Lanmeur,**
- **d'approuver le plan de financement proposé,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer une convention de maîtrise d'ouvrage unique conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et les éventuels avenants.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D17-134

Objet : Les Sept Calvaires : illumination du calvaire de Plougouven 2017 - Attribution d'une subvention

Rapporteur : Yves Moisan

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 39

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 41

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen, **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec,

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marie Simon Gallouédec, Annie Piriou **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart

L'association des Sept Calvaires monumentaux de Bretagne œuvre depuis plus de dix ans à la valorisation de ce patrimoine emblématique régional que sont les grands calvaires. Celui de Plougouven, élément central de l'enclos paroissial, fait partie d'un itinéraire patrimonial mis chaque année en valeur par de nombreuses actions de médiation culturelle. Parmi ces actions figure l'organisation de la manifestation "Quand les calvaires s'illuminent...".

Cette manifestation a réuni près de 100 000 personnes depuis son lancement à Pleyben en 2010. En 2011, du 28 au 31 juillet, l'illumination du calvaire de Plougouven a rassemblé 10 000 spectateurs. En 2015, dans le cadre d'un itinéraire patrimonial créé pour illuminer successivement les sept calvaires sur un même été, 12 000 personnes ont assisté à l'illumination du calvaire sur trois soirées du mois de juillet.

En 2017, le calvaire de Plougouven sera le seul en Bretagne à faire l'objet d'une illumination par l'association, du 28 au 30 juillet, sur le principe d'un spectacle inédit: création artistique originale ayant pour thème principal la découverte de ce monument sous un aspect polychromique, comme cela devait être le cas à l'origine.

Cette volonté de proposer une œuvre artistique et technique de grande qualité favorise la valorisation de ce corpus architectural emblématique de la Bretagne: des calvaires monumentaux, classés Monuments Historiques, sur les routes touristiques depuis la fin du XIX^e siècle.

En marge de cet événement, plusieurs manifestations à caractère culturel seront proposées par la commune de Plougouven, valorisant la Bretagne et la créativité des compagnies locales :

- vendredi 28 juillet : danse et poétique, avec la compagnie Schpoukirolls,
- samedi 29 juillet : concert et conte à l'église avec Patrick Ewen et le Ploun Fidell Band.
- dimanche 30 juillet : fanfare de rue et musique bretonne avec Sérot Janvier et la Groove Cie.

En parallèle à ces animations, une exposition d'art sera mise en place dans la chapelle de l'enclos durant ces trois jours.

Pour mener à bien cet événement, "Quand les calvaires s'illuminent...", l'association et la commune de Plougouven sollicitent conjointement l'octroi d'une aide financière de 10 000 € pour un projet dont le montant s'élève à 54 000 €.

Dans le cadre de la poursuite du projet initié par l'association pour valoriser ce patrimoine des calvaires monumentaux, pour l'exercice 2017, la Région Bretagne, le Département du Finistère et le Département du Morbihan sont sollicités respectivement à hauteur de 43 000 €, 17 000 € et 5 000 €.

*Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 9 mai 2017,
Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal, section fonctionnement, fonction 95, nature 6574,*

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'attribution d'une subvention de 4 000 € à l'association des Sept Calvaires monumentaux de Bretagne, au titre du volet 2017 du projet d'illumination du calvaire de Plougouven.

Guy Pennec ajoute qu'à Plourin-lès-Morlaix, on peut admirer dans l'ossuaire, sous vitre blindée, les six dernières statues polychromes de Roland Doré, uniques en Bretagne.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D17-135

Objet : Association À Fer et À Flots - Occupation de locaux à la Maison Penanault

Rapporteur : Yves Moisan

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 39

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 41

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvadic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen, **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec,

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marie Simon Gallouédéc, Annie Piriou **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart

L'association À Fer et À Flots qui produit et diffuse des excursions en Baie de Morlaix est hébergée historiquement à l'office de Tourisme de Morlaix, aujourd'hui partie intégrante de la Maison Penanault.

L'association y occupe une banque d'accueil dont la signalétique et l'aspect extérieur la distingue de l'accueil Office de tourisme. Par ailleurs, l'association s'est engagée à respecter tant les contraintes imposées par le classement en « catégorie 1 » et la marque « Qualité Tourisme » obtenus par l'office, que le mode de fonctionnement interne de la Maison Penanault dont Morlaix Communauté est propriétaire.

Afin de cadrer la présence de l'association dans ces locaux communautaires, il est proposé la signature d'une convention tripartite entre Morlaix Communauté, la Maison du Tourisme et L'association À Fer et À Flots.

Le principe est la gratuité du loyer pour l'association qui reçoit par ailleurs, un financement communautaire. En contre-partie, le personnel de l'association peut appuyer le service accueil de l'Office de tourisme, lui permettant de réaliser ses prestations habituelles comme la location de vélos ou l'accueil de visiteurs en complément des agents de l'office. Cette contre-partie représente un minimum de 10 % d'un temps complet.

La convention a une durée de trois ans, l'association s'engageant à présenter son activité à la fin de chaque année et à proposer un bilan de sa coopération avec l'Office de tourisme en réunion technique complémentaire.

Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 9 mai 2017,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser le Président ou son représentant, à signer la convention d'occupation de la Maison Penanault avec l'association À Fer et À Flots.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D17-136

Objet : Projet d'aménagement d'un gîte insolite au phare de l'Île Noire en Baie de Morlaix
Rapporteur : Yves Moisan

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 39

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 41

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen, **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec,

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquirec** : Gwennolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marie Simon Gallouédec, Annie Piriou **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart

La Baie de Morlaix possède, outre le Cairn de Barnévez, un patrimoine bâti remarquable avec le Château du Taureau (propriété de l'État gérée par la CCI de Morlaix), l'Île Louët (AOT Carantec) et l'Île Noire.

Les deux premiers sites sont des atouts importants de la promotion touristique du territoire, en lien avec la destination Côte de Granit Rose – Baie de Morlaix.

L'Île Noire peut y contribuer plus largement en étant en capacité d'accueillir demain des visiteurs.

Après des rencontres et des visites sur site avec les responsables des Phares et Balises, la possibilité de réaliser un hébergement à l'Île Noire, sur le même modèle que l'Île Louët, est aujourd'hui réalisable.

Pour y parvenir, l'État propose une autorisation d'occupation temporaire à titre gratuit d'une durée de deux ans, afin de réaliser les études et les travaux.

Par la suite, l'État envisage une transmission de ce bien au Conservatoire du Littoral comme cela pourrait être le cas pour l'Île Louët.

La gestion de ce lieu pourrait être confiée à Morlaix Communauté et son exploitation à la Maison du Tourisme Baie de Morlaix – Monts d'Arrée, structure qui exploite actuellement l'Île Louët pour le compte de la commune de Carantec.

Par ailleurs, une visite avec le directeur et les enseignants du centre AFPA de Morlaix a ouvert la possibilité d'un chantier-école pour les stagiaires de l'AFPA. Des contacts avec la Région Bretagne et Pôle Emploi sont en cours pour valider la mise en place de cette formation.

Dans le cadre de ce montage, Morlaix Communauté prendrait en charge les matériaux, la mise à disposition des matériels (électrogènes) ainsi que le transport des matériaux et des personnels. Une mission de maîtrise d'œuvre est à lancer pour préciser le projet d'aménagement et réaliser un chiffrage.

Vu l'avis favorable de la Commission Développement économique du 9 mai 2017,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver le principe d'aménager un gîte insolite au phare de l'Île Noire sous maîtrise d'ouvrage déléguée à Morlaix Communauté,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer une convention d'autorisation d'occupation temporaire à titre gratuit de deux ans avec Les Phares et Balises,**
- **d'autoriser le lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre, la réalisation des études techniques et des travaux,**
- **d'autoriser le Président, ou son représentant à poursuivre des discussions avec l'AFPA, la Région Bretagne et Pôle Emploi concernant le chantier-école,**
- **autoriser le Président ou son représentant, à solliciter les aides publiques mobilisables auprès des partenaires publics et privés.**

Jean-Paul Vermot, directeur de l'AFPA Morlaix, signale qu'un chantier-école a lieu à l'heure actuelle à la Maison du Peuple, à Morlaix, qui regroupe la Mission Locale, Pôle Emploi et l'AFPA, avec un financement du Conseil Régional et de Pôle Emploi. Sur les douze premiers stagiaires, onze sont entrés en formation qualifiante : c'est plutôt une réussite. Pour information, le bâtiment, ça repart, car les taux de placement en sortie de formation sont entre 80 et 100 %. C'est l'occasion de solliciter les jeunes et les moins jeunes pour qu'ils remettent le pied dans un travail.

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (Jean-Paul Vermot ne participe pas au vote).

Jean-Luc Fichet fait part d'une observation transmise par quelques maires : pendant cette période électorale, il y a de l'affichage sauvage sur les transformateurs EDF. C'est insupportable en matière de pollution visuelle et de dégradation de l'environnement. Morlaix Communauté ne peut porter plainte que s'il s'agit de son propre matériel. Si les collectivités concernées portent plainte, elles pourront faire faire les travaux de nettoyage et les adresser aux partis concernés, qui doivent les émarginer à leurs comptes de campagne.

Agnès Le Brun fait part d'une information culturelle, à faire circuler : le 8 juin à 20 heures, en coopération avec l'Opéra de Rennes et Orange, il y a une diffusion en direct de Carmen à Langolvas. C'est gratuit, il faut simplement s'inscrire.

Le Président remercie les participants et lève la séance à 20 h 45.